L'ETENDARD

Journal quotidien, paraissant le matin, le midi et le soir.

Bureaux : 37 rue Saint-Jacques.

ABONNEMENTS POUR LA VILLE :

UN AN..... $6.00
SIX MOIS..... 3.00

ABONNEMENTS POUR LA CAMPAGNE :

UN AN..... $5.00
SIX MOIS..... 2.50

ABONNEMENTS POUR L'ETRANGER :

Pour l'Angleterre, la France, l'Italie, la Belgique, la Postale, l'abonnement sera de $8.00 par an, et tous les pays de l'Union Postale, les Etats-Unis, il est le même que ci-dessus (43 francs). Pour le Canada. ($5.00).

EDITION HEBDOMADAIRE.

ABONNEMENTS..... $1.00

Cette édition de deux grandes pages de matière à lire, renferme en outre une feuille de 16 pages de roman (grand format), donnant à la fin de l'année 4 volumes de plus de 200 pages chaque.

Tout abonnement est payable d'avance.

L'ETENDARD

F. X. A. TRUDEL, Directeur de la Redaction — M. J. A. PRENDERGAST, Administrateur.

5me ANNEE — **MONTREAL, JEUDI 13 JANVIER 1887.** — **No. 9**

TARIF DES ANNONCES.

	Par ligne
Première insertion	$0 10
Autres insertions, si publiées tous les jours	0 05
do trois fois par semaine	0 07
do deux fois do	0 08
do une fois do	0 08
Un mois, tous les jours	1 00
Deux mois, do	1 50
Trois mois, do	2 00
Six mois, do	3 00
Un an, do	5 00

Les annonces suivantes seront insérées pour 25 centins :
Avis de Naissance, Mariage ou Décès,
Demandes d'emploi,
Demandes de domestiques ou employés,
Annonces pour chambre ou pension,
Annonces pour objets perdus ou trouvés.

AVIS.

Toutes Notices et Avis Spéciaux en faveur de Manufactures ou de Corporations privées ou publiques, etc., seront insérés à raison de vingt centins la ligne.

LE CHASSEUR CANADIEN

(No 122)

(*Suite.*)

—J'essayerai, dit l'inconnu à voix basse ; ne dites plus rien : car ces Indiens, tout en ne faisant pas grand cas de l'or des blancs, doivent ignorer ce que vous me proposez. Chut ! on nous écoute. »

Le cercle des sauvages, impatients de commencer leur fête, se resserraient en effet autour d'eux avec de sourds murmures

« Bon ! ajouta l'inconnu à haute voix et en indien ; je transmettrai aux oreilles du chef les paroles du captif à *peau blanche.* »

En disant ces mots, le mystérieux personnage lança autour de lui un regard d'autorité qui fit reculer les plus acharnés, et s'avança vers l'Oiseau-Noir ; puis, quand il eût gagné le sommet de l'éminence où le chef était assis, il s'écria :

« Que pas un Indien ne touche au prisonnier, jusqu'à ce que les deux chefs aient fini de conférer ensemble. »

Un rayon d'espoir vint briller aux yeux de Baraja, et, tandis que ses tourmenteurs jetaient sur lui un regard d'impatience sanguinaire, le malheureux, le visage tourné vers l'homme dont il attendait son salut, sentait tour à tour son cœur bondir de joie ou s'éteindre dans sa poitrine. Au milieu d'un flot d'angoisses, Baraja éprouvait des sensations dévorantes qui, dans le cours de quelques heures, peuvent faire blanchir la chevelure d'un homme. Le meurtrier avait déjà plus souffert que sa victime.

La conférence des deux chefs fut longue. L'Oiseau-Noir semblait difficile à convaincre. Du reste, aucune de leurs paroles n'arrivait aux oreilles des Indiens, et leurs gestes n'étaient pas faciles à interpréter.

El-Mestizo montrait de sa main étendue la chaîne des Montagnes-Brumeuses. Il décrivit avec son doigt une courbe qui signifiait sans doute qu'il fallait les franchir ; puis, traçant de ses deux bras une espèce de cercle, pour représenter peut-être une vaste plaine, il montra les chevaux égorgés dans le camp et il imita le galop des chevaux qui bondissent.

Néanmoins le chef indien hésitait encore, quand Baraja, dont l'œil dévorait les deux interlocuteurs, vit celui qui plaidait pour lui prendre une physionomie triste et pensive et murmurer quelques mots tout bas à l'oreille de l'Oiseau-Noir.

Malgré son stoïcisme, l'Indien ne put ni s'empêcher de tressaillir, ni réprimer un éclair de fureur qui jaillit de ses yeux comme des étincelles. Enfin El-Mestizo ajouta tout haut, afin que chacun l'entendit :

« Qu'est-ce que ce lièvre timide (et il montrait le captif tremblant), en comparaison de l'Indien au cœur fort, aux muscles d'acier que je vous livrerai ? Quand le soleil qui suivra celui de demain aura lui trois fois, Main-Rouge et Sang-Mêlé rejoindront l'Oiseau-Noir à l'endroit où le Gila se réunit à la rivière Rouge, près du lac aux Bisons. Là, les Apaches retrouveront, pour remplacer les loups, les chevaux que les chasseurs blancs se seront donné la peine de prendre pour eux. C'est là aussi que celui qui... »

L'Oiseau-Noir interrompit l'étranger en laissant tomber sa main dans la sienne.

Le marché se trouvait conclu.

Alors ce dernier descendit lentement de l'éminence, lança sur les Indiens désappointés un regard ferme et assuré ; puis, tirant son couteau, il trancha les liens qui retenaient Baraja

Sans écouter les actions de grâces pleines d'ivresses de l'aventurier, il le mena à l'écart, et d'un ton de hautaine menace :

« Ne vous jouez pas de ma crédulité, dit-il ; un compagnon m'attend là-bas (et il montrait les Collines Sombres) ; je prendrai encore onze guerriers apaches avec moi.

—Ah ! s'écria Baraja, c'est bien peu. Le trésor est défendu par trois hommes dont deux sont terribles. Jamais leurs carabines ne manquent le but quelque effort qu'elle soit offert. »

Un sourire de sinistre orgueil plissa les lèvres de l'étranger.

« Main-Rouge et moi n'avons jamais visé en vain un ennemi, ne vit-on de son corps que la grosseur d'un grain de maïs, dit-il en montrant sa lourde carabine. Le faucon est aveugle et lent auprès de nous deux. »

Les Indiens quittèrent alors le camp incendié des chercheurs d'or. Avec le gros de sa troupe, l'Oiseau-Noir, tout blessé qu'il était, marcha dans la direction du lac aux Bisons. Les deux messagers de ses vengeances prirent une autre route.

L'Antilope se dirigea vers la fourche de la rivière avec dix guerriers pour y chercher les traces des trois chasseurs.

El-Mestizo et Baraja, avec onze autres Indiens, suivirent le chemin qui conduisait au val d'Or, tandis que les derniers débris des chariots tombaient en pluie de feu et s'éteignaient en sifflant dans le sang que la terre n'avait pas encore achevé de boire.

CHAPITRE VIII

DEUX PIRATES DU DÉSERT.

Il a été dit, en commençant ce récit, comment, de la recherche des fourrures et des métaux précieux, il s'était formé dans les bois et les déserts de l'Amérique, depuis le fond du Canada jusqu'aux rivages de l'océan Pacifique, c'est-à-dire jusqu'à l'immense territoire de l'Orégon, conquis par les Américains du Nord, une nouvelle et singulière classe d'hommes.

Nous avons essayé de dépeindre du mieux qu'il nous a été possible les coureurs des bois et les gambusinos.

Les ancêtres de ces aventuriers, dont le Canadien et le chasseur espagnol résument les mœurs et le caractère, ainsi que les pères des chercheurs d'or, n'eurent à lutter dans le principe que contre les possesseurs légitimes des bois ou des déserts qu'ils exploraient. Aujourd'hui, leurs descendants ont à lutter contre des ennemis plus redoutables encore que les Indiens.

Les blancs qui adoptaient la vie sauvage et se faisaient renégats de la civilisation contractaient avec les races indiennes de fréquentes et passagères alliances, et ces aventuriers donnèrent naissance à une race croisée ou de sang-mêlé, comme on l'appelle. Ainsi qu'il arrive presque toujours, ces métis héritèrent des vices de la race blanche en gardant ceux de la race indienne.

Maraudeurs infatigables comme les Indiens, redoutables comme leurs pères dans le maniement des armes à feu, à la fois civilisés et sauvages, parlant la langue paternelle et celle de leurs mères, toujours prêts à abuser de ces connaissances pour tromper à la fois les Indiens et les blancs, ces métis sont souvent la terreur des déserts et les plus formidables ennemis qu'on puisse rencontrer

Joignez à ces terribles auxiliaires des Indiens les blancs que des crimes ont bannis des villes et qui trouvent dans les déserts, avec l'impunité, l'occasion d'exercer leurs plus funestes passions : tels sont les nouveaux adversaires que les chasseurs, les trappeurs et les chercheurs d'or ont aujourd'hui à combattre.

Un poëte rêveur, qui, au milieu d'une riante et tranquille solitude, contemple avec ravissement le nuage fuyant sur le ciel et la brise qui ride la surface d'un lac, tandis qu'il prête l'oreille aux voix de la nature qui chantent autour de lui et dont il cherche à noter les harmonies, si tout à coup il voit briller dans un fourré les yeux sanglants d'une bête féroce, n'est pas plus rudement arraché à ses méditations que Bois-Rosé à ses rêves de bonheur.

L'avertissement de Diaz surprit le coureur des bois au milieu de ses projets d'avenir comme un triste présage que ses projets ne devaient jamais s'accomplir. Il garda le silence comme Fabian, comme Pepe, qui sifflait une marche guerrière.

Certes, les pressentiments du Canadien eussent été plus sombres encore, s'il est possible, et Pepe n'eût pas si cavalièrement accueilli la nouvelle d'un danger prochain, si Diaz eût pu leur dire que, parmi les ennemis qui s'avançaient, il y avait deux de ces terribles adversaires dont il venait d'être question

(*A continuer.*)

REPRODUCTIONS.

A PROPOS DE M. PAUL BERT.

(*De L'Univers.*)

La France va encore être témoin d'un de ces scandales qui font peur : je dis témoin et non pas complice, car enfin on ne peut pourtant pas prendre comme représentant sa volonté la bande qui l'exploite sous l'étiquette de la république et qui saisit aux cheveux toutes les occasions de faire la guerre à Dieu, à l'Eglise, et d'oblitérer la conscience du peuple. Nous voulons parler du vote qui impose à la France les frais des funérailles de M. Paul Bert. Nous avons noté le fait à son jour. Il nous paraît bon d'y revenir. Mgr Freppel ayant protesté en termes dignes et même indulgents contre le projet de loi, voté d'enthousiasme par tous les républicains, d'enterrer le résident du Tonkin aux frais de la France. Or, le *Temps* organe des républicains qui se donnent pour sérieux, a trouvé étrange la protestation du grand évêque d'Angers, et il a parlé de respect de la mort et de patriotisme. Le respect de la mort ne consiste pas à faire d'une bière un tréteau pour une orgie païenne. Quant au patriotisme, ce n'était pas le lieu de l'invoquer, si le patriotisme consiste dans le dévouement désintéressé à la patrie.

Non seulement Mgr Freppel a protesté, mais la droite s'est abstenue dans le vote des honneurs à rendre au cadavre de M. P. Bert et de la pension décernée à sa veuve. Sont-ils justifiables ? Quels sont les titres de P. Bert à cette prodigalité d'honneurs et d'argent ? Sans prendre la voix de trémolo d'occasion de M. de Freycinet, c'est une question qu'il est permis de poser. Et puisqu'on a parlé de patriotisme, insistons d'abord un peu là-dessus.

M. P. Bert a écrit quelque part dans un de ses *Manuels* que, quand on *est jeune et qu'on a bon pied, bon œil et bon cœur*, on court défendre la patrie en danger. Or, en 1870, la patrie était bien quelque peu en danger, et M. P. Bert était jeune ; il avait *bon pied, bon œil,* mais le *bon cœur* ? Ah ! le bon cœur fit défaillance, car il alla cacher sa florissante santé derrière les bureaux d'une préfecture, d'où il déploya un zèle ardent pour envoyer les autres contre les Prussiens.

Mais ce patriotisme, qui s'est oublié devant les Prussiens en 1870, a-t-il pris sa revanche ailleurs ? On parle du Tonkin. Mais le Tonkin est bien loin. Et M. Paul Bert y a été si peu ! Je sais bien qu'on peut s'en prendre au choléra, mais enfin il y a été si peu qu'il n'a eu que le temps de désorganiser ce qui avait été fait avant lui par nos généraux. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il n'a pu vivre avec aucun des généraux qui ont été là-bas en rapport direct avec lui, et qu'ils se sont vus tous, les uns après les autres, obligés de solliciter leur rappel, exposés qu'ils étaient aux prétentions arrogantes et aux ressentiments du résident atrabilaire.

Il croyait peut-être que les hommes se mesurent à l'encolure du traitement et que tous devaient s'incliner bien bas devant un résident doté annuellement de deux cent mille francs, sans compter le reste. Peste ! En tout cas, il ne le donnait pas, son dévouement. Je vois bien que M. Paul Bert a désorganisé la petite armée qui reste au Tonkin ; je ne vois pas ce qu'il a fait. Peut-être avec le temps aurait-il pu organiser autre chose que des académies, mais enfin je n'en sais rien ; et la république en est réduite à récompenser des intentions, encore supposées, ce qui rend notre parlement aussi généreux que l'enfer, pavé, dit-on, de bonnes intentions.

Dira-t-on que M. Paul Bert était pauvre et qu'il n'a pas laissé de quoi se faire enterrer ? L'incomparable Freycinet a, en effet, parlé de son désintéressement. Pas si pauvre que cela ! Les journaux de l'Yonne ont parlé dans le temps du procès fait par M. P. Bert à de bonnes femmes qui ayaient ramassé du bois mort dans ses forêts. Et puis on sait qu'il a eu en héritage un hôtel où est installée la trésorerie générale d'Auxerre. Cet hôtel est même un ancien couvent de franciscains, que le grand'père de M. P. Bert paya avec des assignats. Ce qui peut-être n'est pas étranger à la haine que les Bert, de père en fils, paraît-il, ont vouée à l'Eglise. C'est assez habituel dans ce genre d'acquéreurs.

On ajoute qu'il possédait de grandes propriétés en Algérie. Et enfin, il ne faut pas oublier le traitement de deux cent mille francs. Et en outre ce pauvre homme n'était pas parti sans prendre quelques précautions. Bien que du haut de la tribune parlementaire il se fût moqué du choléra, en époux et en père de famille prévoyant, il avait voulu mettre les siens à l'abri de certaines éventualités, et il s'était assuré pour la modique somme de six cent mille francs. Et aujourd'hui le bruit court que les polices de cette assurance énorme ont été payées par la république, c'est-à-dire par l'argent de la France. Ah ! il coûte cher le patriotisme de M. Paul Bert, et certes il laisse de quoi payer ses funérailles, aussi laïques qu'on puisse les lui faire.

Est-ce à l'homme de la science que l'on veut rendre hommage ? La science de M. Paul Bert, elle était possible peut-être, mais en fait elle est aussi réduite à l'état d'intention. Sa mort délivre la race canine d'un ennemi féroce. Il a disséqué beaucoup de chiens ; mais qu'a-t-il découvert ? rien. Il n'a fait avancer d'un pas ni science médicale ni autre. Deux aéronautes ont cru à la science de M. P. Bert : sur ses données, ils se sont lancés dans les airs, et ils ont payé leur curiosité d'une mort atroce. Non, la science a encore moins à voir que le patriotisme dans les honneurs largement dotés qui vont pleuvoir sur le cercueil de M. P. Bert, et franchement jusqu'à présent, et malgré l'opinion du *Temps*, je ne trouve pas du tout étrange la protestation de Mgr Freppel.

Cependant comment expliquer que les républicains, tous, même ceux qui parlent d'économie, se soient ralliés comme un seul homme autour de ce cadavre, dans un vote unanime, et cela sous prétexte de patriotisme ? Ah ! c'est qu'il est un point sur lequel s'est manifesté avec le plus bruyant éclat le patriotisme de M. Paul Bert : dans la persécution que la république fait subir à l'Eglise. Comme il n'y avait là aucun danger, M. Paul Bert n'a eu aucune faiblesse. Il a été un persécuteur des plus ardents, et en même temps des plus habiles et des plus dangereux. La haine de l'Eglise, c'était son amour à lui. Il a été l'un des promoteurs et des travailleurs les plus actifs des lois de laïcisation, dont la dernière, celle qui couronne les autres, a été votée l'autre jour, comme pour célébrer d'avance et dignement, les funérailles de son principal auteur.

L'athéisme populaire n'a pas eu de plus chaud partisan ; le concours de sa parole et de ses actes lui était acquis d'avance. Il n'y a pas une mesure contre l'Eglise qui n'ait eu son approbation ; non-seulement il a contribué à tout le mal qui s'est fait, comme législateur ; mais, par ses *Manuels* empoisonnés, il a travaillé à le répandre, ce mal, à le faire pénétrer par les écoles dans l'âme de l'enfant. Il saisissait toutes les occasions de déblatérer contre le clergé séculier. Il ne prononçait pas une harangue quelque part sans lancer un coup de boutoir à l'Eglise.

Qui ne se souvient encore de ce *toast* où, tout en souhaitant la fin du phylloxéra, il ajoutait qu'il y avait en France un autre phylloxéra à détruire, le phylloxéra clérical ? Et cette impiété, nul ne l'a étalée avec autant d'impudeur et de cynisme. Ah ! oui, contre Dieu, contre l'Eglise, contre les croyances de la France, le patriotisme de M. P. Bert n'est pas contestable. Il est sans doute suffisant, et plus que suffisant, pour expliquer le vote des républicains, toujours prêts à s'unir quand il s'agit de jouer un tour à Dieu ou à l'Eglise. Mais il est suffisant aussi pour justifier la réserve des catholiques. Quand il a parlé de ressentiment, M. de Freycinet le protestant n'a prouvé qu'une chose : c'est qu'il ne sait pas ce qu'est un catholique. Le catholique pardonne à ses ennemis, il prie pour eux, mais il n'en fait pas l'apothéose. C'est cette apothéose contre laquelle a protesté Mgr Freppel. Il n'a parlé, n'en déplaise au *Temps*, que sous la pression de sa conscience ; il voulait épargner à la France un scandale de plus. Il a été très réservé et très indulgent pour un mort qui aura certainement un chapitre dans la nécrologie des persécuteurs de l'Eglise.

***

Nous vendons toutes sortes de bijoux à crédit, au même prix que pour argent comptant.

En venant à la ville, arrêtez nous voir, et vous serez convaincus de ce que nous avançons.

FORCHER FORTIER & CIE,
580 Ste Catherine.

J. G. GUIMOND & Cie
Agents d'Affaires, Immeubles, Courtiers d'Assurances et Comptables
BUREAU.
82 rue St. François-Xavier.

VICTOR ROY,
ARCHITECTE
26, Rue St. Jacques, 26
MONTREAL.
25 oct 86 1a

Commerce et Finances.

12 janvier 1887

BULLETIN FINANCIER

Le marché financier reste facile à 4½ et 5 pour cent pour les prêts à demande.

Le change est actif aux cours suivants, qui nous sont fournis par MM. W. L. S. Jackson, et Cie, courtiers, et agents de change, 10 Exchange Court.

LONDRES.

	60 jours	9 jours
Banquiers.	8¾ à ⅞	9¼ à ⅜
Courant...	8⅞ à 9	9⅜
Cables....		10

NEW-YORK.

Banquiers.	7|16 à 9|16	Princ.
Courant...	⅝	Prime.

PARIS.

Papier long	.....
Papier court	.....

STERLING A NEW-YORK.

	Affiché	Transactions
60 jours	4.83	4.82¾ à ⅞
3 jours	4.87½	4.86 à ⅞
Cables	4.86½ à ¾	

L'argent, marché ouvert à Londres, est 3½ p. c.

LA BOURSE.

Les deux séances de la journées ont été modérément animées : Les transactions sont assez timides ; les cours sont plus fermes. La clôture est ferme.

La banque de Montréal gagne 1 pour cent, ouvrant à 236 et montant à 237 ; clôture : 237 vendeurs et 236½ acheteurs.

La banque du Commerce est plus ferme ; elle monte à 124¼ et clôture à 124¾ vendeurs et 124 acheteurs.

La banque de Toronto est en hausse à 214.

La banque des Marchands gagne ¼ p. c. à 129.

Le Télégraphe est en hausse, de 93½, cours d'ouverture, il monte à 98 et clôture à 98 vendeurs et 97¾ acheteurs.

Le Richelieu est tranquille à 62.

Le Gaz est en hausse ; il monte à 222¼ et clôture à 223 vendeurs et 222¼ acheteurs.

Les Chars Urbains, sans affaires, sont cotées 270 vendeurs et 240 acheteurs. Il y a au *corner* évidemment sur cette valeur et gare à qui vendrait à découvert !

Mais si nous avions des actions à notre disposition, nous les céderions volontiers à 240.

Voici les ventes de la journée, rapportées spécialement pour l'*Etendard*, par MM. Brais et Terroux, courtiers et agent de change, 119 rue St François-Xavier, Montréal :

AVANT-MIDI

B. de Montréal, 2 à 236, 5 à 236½.
B. du Commerce, 50 à 124, 10 à 123½, 25 à 123¾.
Télégraphe, 25 à 93½, 275 à 93¾, 125 à 94, 55 à 95.
Richelieu et Ontario, 50 à 62.
Gaz, 175 à 220, 100 à 220½, 25 à 221.
Cie de Coton de Montréal, 70 à 120.

APRÈS-MIDI

B. de Montréal, 100 à 237.
B. des Marchands, 25 à 129.
B. du Commerce, 155 à 124¼, 5 à 124.
Télégraphe, 150, à 97¼, 125 à 98, 25 à 98¼, 200 à 98.
Gaz, 50 à 222, 125 à 222½, 100 à 222¼.

BOURSES ETRANGERES

Bourse de Londres

	Ouverture	Clôture
Consolidés	100 13|16	100 11|16
Pacifique Canadien	69½	69⅝

Bourse de Paris

Rente 3 o|o 82 17½ 82

Bourse de New-York

1 h. p. m.

Bourse faible	
American Express	107
Pacifique Canadien	67¼
Canada Southern	61
Delaware et Hudson	103
Delaware et Lakawana	134⅝
Lake Shore	95¼
Northern Pacific	27⅛
do Préférentielles	59¼
New-York Central	112⅜
St Paul	89¼
do Préférentielles	115⅝
St Paul M. et M	114⅝
Union Pacific	59¼
Western Union	73⅞
Michigan Central	93

MARCHE DE MONTREAL

La valeur des marchandises entrées pour la consommation du mois de Décembre 1886, a été de.... $2,487,419
et durant le mois de Décembre 1885, de..... $1,954,538

Augmentation en 1886. $532,881

Voici la valeur de quelques-uns des principaux articles entrés pour la consommation savoir :

	1885	1886
Ale, bière et porter	$ 667	$ 2 068
Gharbon	20 248	15 381
Cotons et articles en coton	131 122	156 213
Nouveautés	15 859	37 637
Verreries	20 122	25 873
Chapeaux	22 015	28 825
Fer, et articles en fer	111 885	141 648
Bijouteries, montres, etc	21 738	31 756
Bottes et souliers en cuir	4 263	3 646
Cuir et articles en cuir, autres	64 023	73 542
Orgues	251	293
Pianos	8 611	14 201
Huile de pétrole, naphta, etc	7 188	8 653
Huiles, autres	6 253	16 439
Viandes fumées, salées, etc	7 906	5 717
Soie et articles en soie	31 922	49 744
Liqueurs spiritueuses	22 278	33 814
Vins	20 071	27 790
Sucres	368 891	606 793
Cigares	15 834	14 770
Tabac	967	450
Lainages	138 398	271 094
Fruits secs et noix	38 716	41 936
Papier et articles en papier	25 557	25 256
Articles entrant en franchise	505 141	468 666

Fabriquez votre Gaz
VOUS-MEMES !
Machine portative et automatique pour la fabrique du gaz : la meilleure, la moins dangereuse et la moins dispendieuse du monde.
Droits de vente par les corporations et comtés.
BEN. TRIPP, Agent,
229 rue des Commissaires, Montréal.
8jan

VOULEZ-VOUS
—UN?—
SAFE
Ayant obtenu la Médaille d'Or et à l'épreuve du feu
—ACHETEZ LE—
Goldie & McCulloch,
298 RUE SAINT-JACQUES.

Hetu Dumouchel &
HETU
NOTAIRES
No. 30 Rue St. Jacques.
Administration de successions, etc. Prêts sur hypothèques, placements de premier ordre Sténographie et comptable attaché au bureau. Téléphone No 1911 15-Jav 86

FRENETTE FRERES
Manufacturiers de
Coffres-Forts
PORTES DE VOUTES, GRILLAGES, ETC.
Réparations
No. 377 RUE CRAIG, Montreal.
(Entre les rues Sanguinet et St Denis.)
3m's-16o

A VENDRE
9,000,000 de pieds de Bois Sciage et de toute épaisseur, largeur et qualité, préparé ou brut. Lattes, Bardeaux sciés ou fendus. Solombage, etc., etc. ; au clos de
HURTEAU & FRERES
92 rue Sanguinet, coin de la rue Dorchester
8 mars 86 1a

L'ENTREPOT DE
Meubles et de literie
DE LA CITÉ.
—:o:—
Si vous avez besoin de Meubles et Literie rendez-vous à l'ENTREPOT,
1626 Rue Notre-Dame
Et vous trouverez tout ce qu'il vous faut.
JAMES STEEL
Manufacturier, Marchand de Meubles
Etc., etc., etc.,

PEACH BLOW
—AND—
Maiden Blush,
CARTES PROGRAMMES
Magnifiques Crayons et Cordons Argentés chez
BISHOP'S
169 rue St. Jacques.

T. PREFONTAINE,
Marchand de Bois de sciage
COIN DES RUES
VINET ET CANAL
STE CUNEGONDE
Tient toujours un assortiment de toutes sortes de bois brute et préparés, Cadres, Plinthes, Moulures, "Claboard", Bardeaux etc, à des prix défiant toute compétition.
Propriétaire du Moulin à Blanchir, à Emballer et à scier.
Un séchoir à bois très puissant.

VOULEZ-VOUS UN
UN SAFE
ayant obtenu la Médaille d'Or et à l'épreuve des voleurs
—ACHETEZ LE—
GOLDIE & McCULLOCH
298 rue Saint-Jacques.

CASTOR-FLUID !
On devrait se servir pour les cheveux de cette préparation délicieuse et rafraîchissante Elle entretient le scalpe en bonne santé, empêche les peaux mortes et excite la pousse. Excellent article de toilette pour la chevelure, indispensable pour les familles. 25 cents la bouteille.
HENRY R. GRAY,
Chimiste-Pharmacien,
144 rue St. Laurent.

SAINT DENIS JUBILEE RINK
Coin des rues St Denis et Dorchester
Ce patinoir est maintenant ouvert l'après-midi et le soir.
Musique.
Billets de saison à vendre au Patinoir.
Admission générale, 10c.
J. C. MURRAY, Propriétaire.

Banque d'Epargne de la Cité et du District DE MONTRÉAL
AVIS est par le présent donné qu'un Dividende de QUATRE POUR CENT, pour les derniers six mois écoulés le 31 courant, sur le capital payé de cette institution, vient d'être déclaré et sera payable à la dite banque, en cette cité, le et après MARDI, le premier Février 1887.
Le livre de transfert sera fermé depuis le 15 janvier jusqu'au 1er Février, ces deux jours inclusivement,
Par ordre des Directeurs.
H. BARBEAU, Gérant
Montréal, 29 Décembre 1886.

CHARPENTE
En Pin, Epinette Rouge, etc.
CEDRE
Rond, Fendu et Poteaux sciés
BOIS DE SCIAGE
Pin, Epinette, Bois Franc, etc
Le tout offert à BON MARCHÉ par
D. PARISEAU.
Coin des rues Craig et St Denis
Et 514 Rue Lagauchetière, Montréal

HOTEL FRENCH
Place de l'Hotel-de-Ville
(CITY HALL SQUARE, New-York)
"THE FRENCH HOTEL COMPANY
PROPRIÉTAIRE
Ce magnifique hôtel contient deux cent soixante-quinze appartements, tous meublés avec élégance en cerisier, avec draps de lits, etc., etc. en toile fine : le coût n'est que de un dollar par jour. La maison vient d'être restaurée de fond en comble et de nouveaux meubles ont été installés dans toutes les chambres. Le coût de tous ces travaux se monte à au delà **cent mille dollars.** La grandeur et l'élégance des Salles à Diner, en haut et en bas, ne sont pas surpassées par aucun autre établissement à New-York. Quant à la cuisine et au service aucun établissement sur le continent ne peut les égaler. D'un autre côté, la modicité des prix attire l'attention de tout le monde.
Cet hôtel est situé à une minute de marche de l'Hôtel-de-Ville, du Bureau de Poste, du Bureau d'Enregistrement et du Pont de Brooklyn. Tous les wagons du *Elevated Railway* et des tramways passent devant la porte.

CHANTELOUP
MONTREAL, P. Q.

Fonderie de Cloches
POUR EGLISES
SEULES OU EN CARILLONS AVEC MONTURES EN FER OU EN BOIS
A meilleur marché et de meilleure qualité que les cloches anglaises ou américaines.
Fournitures pour intérieur des églises.
Appareils de chauffage d'après les meilleurs systèmes.

MORALE
J'ai toujours pensé au temp de Noël, lorsqu'il arrivait comme un bon temps ; une époque remplie de douceur, d'oubli de charité et de plaisir : le seul temps que je connaisse, dans le long calendrier de l'année où hommes et femme d'un consentement mutuel semblent ouvrir librement leurs cœurs fermés."
CHARLES DICKENS
Vous rappellez-vous ce que le vieux Scrooge de la maison Scrooge et Marlay disait un jour de Noël ? Il l'appelait " Une blague " et disait que c'était une bien pauvre excuse pour fouiller les poches de l'homme tous les 25 Décembre. Vous vous rappelez aussi comment le même vieux Scrooge change complètement d'avis avoir visité l'Esprit du vieux Noël d'autrefois, de celui d'aujourd'hui et de celui de l'avenir ? Il veut acheter pour tout le monde : pour le pauvre petit Tiny Tim, pour Rob. Cratchit, pour Mme Cratchit et pour tous les enfants Cratchit,
Voici la liste complète et les prix qu'il a payés,

POUR TINY TIM

Une chaise haute ajustable, en noyer massif que l'on peut changer en voiture, berceuse ou table de jeu	$5 00

Pour Mme Cratchit

Un ameublement de salon en Acajou 5 morceaux, en peluche de soie, couleurs assorties	135 00
Trumeaux en imitation d'Acajou ou noyer, plaquage français	30 00
Magnifique ameublement de chambre à coucher en noyer massif complet	50 00
Un chevalet en Acajou pour le crayon de laminne C	10 00
Deux chaises de fantaisie à fond de jonc doré chaque	5 50
Accrochoir à chapeau en acajou plaqué	10 00

Pour tout les petits Cratchit

Un ameublement de salon en bois écarbé, composé d'un sofa, deux fauteuils et trois petites chaises	17 00
Une berceuse en imitation d'Acajou garni en vrai cuir	8 00
Secrétaire en noyer magnifique panneau mobile pour écrire, tiroirs et serrure brevetée	60 00
Tableau noir pour jeunes garçons avec boîte en noyer	2 00

Pour la sœur de la nièce de Scrooge (La grosse avec une collerette de dentelle)

Un divan en acajou couvert en broccatelle bleue	60 00
Un pupitre pour écrire en acajou avec tiroirs	30 00
Tabouret en acajou et Boîte à pantoufles en peluche de soie	10 00
Berçante en Rattan avec dessin élevé et bras	8 00

L'ordre ci-dessus pourra donner à penser qu'il y a du monde à Montréal qui voudrait bien être traité comme cela pendant le temps des fêtes par le Vieux Scrooge ou toute autre personne, soit en meubles de classe moyenne comme ceux énumérés plus haut, soit en meubles d'un goût plus artistique et plus luxeux qui forment la partie la plus importante de notre stock régulier. Notre assortiment est le plus vaste et le mieux assorti du Canada. L'ordre donné par M. Scrooge est une évidence convainquante qu'en dépit de sa conversion et de sa libéralité, les prix sont satisfaisants. Le public pourra s'en assurer parfaitement, c'est donc avec confiance que nous invitons tout le monde à venir profiter des avantages réels offerts par l'ancienne maison de confiance pour la vente des meubles.

OWEN McGARVEY & FILS,
1849, 1851, 1853 Rue NOTRE-DAME, coin de la rue McGill,
Ouvert jusqu'à 9 heures tous les soirs jusqu'après le jour de l'an.

CHEMIN DE FER
VERMONT CENTRAL.
New-York, Boston et la Nouvelle-Angleterre.
Ligne des Montagnes Vertes
DÉPART des TRAINS de MONTRÉAL :
8.30 A. M.—Train vite arrivant à Saint-Albans, 10.50 a. m., Burlington 12.10 p.m., Montpellier, 12.50 p.m., White River Junction, 2.55 p. m., Boston via Lowell, 7.25 p. m., et New-York via Springfield 10.30 p. m.
Les nouveaux wagons buffet Pullman sont attachés aux trains de Boston.
4.20 P. M.—Express de New-York et Boston arrivant à Saint-Albans, 6.50 p. m., (souper). Burlington, 8.15 p. m., Rutland, 10.30 p. m. Troy 1.50, a. m., Albany 1.45 a. m., New-York 7.00 a. m., Boston, 7.40 a. m., Worcester, 10.40 a.m. via Rutland, Bellows Falls et Fitchburg.
Wagons dortoirs Wagner, de Montréal à New-York et de St. Albans à Boston.
Ce train comprend aussi des wagons en destination directe arrivant à Waterloo 7.20 p.m., Magog 8.30 p. m., Sherbrooke 9.30 p. m.
8.30 P. M.—Express de nuit arrivant à Saint-Albans à 10.45 p. m., White River, 3.15 a. m., Manchester, 6.25 a. m., Nashua, 7.00 a. m., Boston via Lowell 8.30 a. m., via Fitchburgh 9.35 a. m., New-York via Northampton, Holyoke, Springfield et New-Haven 11.40 a. m.
Ce train se raccorde à Nashua et Winchenden pour Worcester, Providence et tous les points sur les chemins de fer de New-York et de la Nouvelle-Angleterre.
Des wagons buffet Pullman sont attachés aux trains de Boston et Springfield.
Pour les billets, indicateurs et toute autre information, s'adresser aux hôtels Windsor et Balmoral et aux bureaux du Grand Tronc ou au bureau de la Compagnie, 136 rue Saint Jacques
A. C. STONEGRAVE,
Agent des passagers au Canada
S. W. CUMMINGS,
Agent général des passagers.
J. W. HOBART, gérant général.

CHEMIN DE FER DU
Pacifique Canadien
La ligne favorite pour les Provinces Maritimes
Québec, Montréal, Ottawa, Kingston, Toronto Détroit et Chicago, Manitoba, Nord-Ouest Colombie Anglaise.
TABLEAU DES HEURES
Les trains laisseront Montréal :
Pour Winnipeg et Vancouver, 8.00 p. m. tous les jours excepté le dimanche.
Pour Ottawa, 7.15 a. m. 9.00 a. m. et 6.10 p. m. et † 8.00 p. m.
Pour Toronto et l'Ouest 9.00 a. et † 8.00 p. m.
Pour Québec, 8.05 p. m. (4.00 p. m. le dimanche seulement) et 10. p. m.
ARRIVERONT A MONTREAL
De Winnipeg et Vancouver, 8.20 a. m. tous les jours excepté le dimanche.
D'Ottawa † 8.20, a. m. 12.35, 8.30 et 9.60 p. m.
De Toronto, † 8.20 a. m. et 9.00 p. m.
De Québec, 6.30 a. m., 9.10 p. m. et 10.05 p. m.
† Tous les jours.
• Le dimanche seulement
La ligne canadienne pour le Nord Ouest.
Chars dortoirs sans changement à Toronto et attachée aux trains transcontinentaux.
Pour plus d'informations, pour billets de passages, indicateurs, Mappes, etc., etc, s'adresser au bureau des billets 269 rue St Jacques à l'Hôtel Windsor et à l'Hôtel Balmoral et à la gare du Carré Dalhousie (anciennes casernes.)
W. C. Van Horne, Vice-Président. D. McNICOLL, Agt Gén. Pass.
C. W. SPENCER, Assist. Sur. Gen, GEO. OLDS

SOMMAIRE

1ÈRE PAGE.

Feuilleton.—Le chasseur Canadien.
Reproduction—A propos de M. Paul Bert.

2IÈME PAGE.

La protestation du Souverain Pontife—Ses Preuves !!!—Quartier St. Jacques—Choix des aides agricoles—La Mycale—Un mariage fashionable—Diabelle—Télégraphie—Faits du jour.

3IÈME PAGE.

Edition du soir.

4IÈME PAGE.

Edition extra.

L'ETENDARD,
JEUDI, 13 JANVIER.

LA PROTESTATION DU Souverain Pontife.

Les nombreuses exigences de la polémique journalière nous ont empêché jusqu'à ce jour de signaler à nos lecteurs, autrement que par dépêche télégraphique, la noble et digne protestation du Saint-Père contre la tyrannie du gouvernement Italien à son égard. En recevant la visite du collège des cardinaux, à l'occasion du Nouvel An, le Pape a parlé longuement de la position qu'occupe aujourd'hui l'Eglise en Italie. Cette situation, nous le savons, n'a pas changé, ou plutôt, est devenue encore plus mauvaise, depuis que Victor Emmanuel et ses troupes, malgré les serments les plus solennels, ont assiégé et capturé la cité des pontifes. Le Saint-Père a protesté contre le mouvement anti-clérical et anti-catholique que l'on cherche actuellement à propager en Italie. Une preuve irrécusable de cet état de choses en un tel mouvement se trouve dans l'existence de [illegible] violentes, les démonstrations qui dans les démonstra[illegible] cris de rage et les dénonc[illegible] ont accueilli la nouvelle que le Pape avait comblé de nouveaux honneurs la Société de Jésus.

Le Saint Siége, a dit le Pape, est maintenant dépouillé des derniers vestiges de son patrimoine. Que lui reste-t-il, en effet, dans sa propre capitale, à part le palais du Vatican ? Et même la possession de ce palais est loin de lui être assurée. La présence seule des troupes empêche qu'il soit attaqué et saccagé par les agents des sociétés secrètes. Le monde civilisé a vu avec horreur, les insultes que ces hommes ont lancées contre la dépouille mortelle du Saint Pontife Pie IX, lorsqu'on la conduisait à minuit, par les rues de Rome, à sa dernière demeure. Si leur rage infernale peut ainsi se manifester contre un pontife mort, que ne feraient-ils pas au pontife vivant ?

La seule liberté qui lui reste est celle qui était le partage des Pontifes Romains des premiers siècles. Il n'ose plus se montrer dans les rues de la ville, qui, il y a quelques années, était la capitale des Etats de l'Eglise. Il n'ose seulement pas paraître aux fenêtres du Vatican, de peur de provoquer une émeute ou un conflit entre les partisans et les ennemis de la papauté.

Est-ce là une position convenable ou naturelle pour le chef de l'Eglise Catholique et de la Chrétienté? N'est-ce pas un véritable emprisonnement ? Qu'il soit chargé de chaînes et enfermé dans un donjon, où qu'il lui soit permis de se promener dans les jardins et les galeries du Vatican, le fait n'en existe pas moins, qu'il ne peut mettre les pieds au dehors de sa demeure.

Le gouvernement Italien feint de le laisser libre d'agir comme bon lui semble.

Mais ce même gouvernement a prêté son concours aux impies qui veulent détruire l'Eglise, a expulsé les corps religieux, et a non seulement toléré mais encouragé les démonstrations hostiles des ennemis du Saint Siége. Cet état de choses doit-il durer toujours et si non, quand doit-il finir? C'est là une grave et impérieuse question qui se présente à la considération de tous les catholiques et des hommes d'Etat du monde entier. La phrase : "Le prisonnier du Vatican," n'est pas une figure, mais un fait réel que le monde catholique constate avec douleur et indignation.

Il est impossible, il est contraire à la nature des choses, que le Pape demeure toujours prisonnier. Le Saint Père a besoin et il doit posséder la liberté la plus absolue au temporel comme au spirituel. Le patrimoine de l'Eglise a été volé, il faut qu'il soit restitué. Jusqu'à cette restitution, il n'y a aucune paix possible entre le gouvernement usurpateur et le Souverin Pontife.

Il est possible que ce dénouement se produise plus tôt que l'on ne pense et que si le gouvernement Italien ne restitue pas volontairement son bien mal acquis, il y soit forcé par l'intervention des puissances.

SES PREUVES!!!

Pour de l'aplomb, le *Journal des Trois-Rivières* n'en manque pas.

Il s'imagine pouvoir faire croire à ses dupes qu'affirmer, c'est prouver. Peut-être a-t-il raison. Ses dupes ont certes donné d'aussi fortes preuves de bonne volonté !

Pour assimiler au cas du vol de lettres, la publication de certaine partie de la correspondance officielle de NN. SS. les Evêques avec le Premier ministre, il affirme gratuitement que la publication n'en était pas autorisée.

Il a bien soin de ne pas répondre à l'argument irréfutable que ces documents, étant, de leur nature, *Documents officiels*, appartenant à l'Etat, étaient d'un caractère public et n'exigeaient pas un permis de publication.

Le *Journal* sait bien que, dans cette correspondance, nous n'avons pas publié la partie privée qui était beaucoup plus sévère à l'adresse du gouvernement Ross, et qui eut suffi à user dix gouvernements comme le sien.

***

Quant à la preuve qu'il prétend faire au moyen du document ci-dessous, le confrère ne voit-il pas qu'elle est contre son maître ?

Lisons bien :

"Il m'a été très-désagréable de voir "*les journaux mis en demeure de publier* certaines parties de ma correspondance sur cette question (la loi "des asiles), sans aucune autorisation "de ma part.

"† Ed.-Cus., Archevêque
"de Montréal."

Les coupables évidemment ne sont pas les journaux qui ont publié la portion de correspondance en question, mais bien *ceux qui ont mis les journaux* EN DEMEURE de la publier.

Or qui a mis les journaux ainsi en demeure, si non le Premier Ministre, par ses dénégations mensongères et effrontées des condamnations épiscopales qui avaient accueilli son *bill* ?

***

Vient ensuite une allusion faite à une lettre que le *Journal* appelle une lettre privée. Il affirme; il a bien soin de ne pas prouver.

L'hon. Premier envoie une espèce de circulaire à MM. les curés en retraite aux Trois-Rivières. Ces lettres traitaient d'intérêt public, n'étaient pas privées et n'étaient pas marquées privées.

On nous en fait connaître la substance, pour l'édification du public. C'était la nouvelle d'un fait devenu public aux Trois-Rivières. Le document en lui-même était à la fois présomptueux, mensonger, audacieux et ridicule. Que le *Journal* et son maître aient honte de cette démarche; nous le comprenons: mais il faut plus que leur affirmation gratuite pour prouver qu'il était privé.

D'ailleurs, la lettre n'a pas été publiée, mais seulement la nouvelle que cette circulaire avait été envoyée et ce que la chronique Trifluvienne disait de son contenu.

Pour comparer cette nouvelle publique et d'intérêt public au vol et à la publication d'une lettre privée et volée, il faut avoir la dose de sens moral que l'on constate, depuis quelque temps, chez le rédacteur du *Journal*.

***

Sommé de fournir une preuve quelconque d'alliance avec les libéraux ou d'avoir favorisé le libéralisme dans Chambly, *Le Journal* cite..... c'est à peine croyable! la lutte que nous avons faite là contre la cause orangiste et le candidat [illegible]
de l'Orang[illegible]

L'*Etendard* nous accuse encore de calomnier parceque nous avons dit que M. Préfontaine le député de Chambly était son homme.

Et il cite ces paroles de *L'Etendard* :

"Que tous les hommes de cœur qui "ont droit de vote dans Chambly, "s'empressent donc d'aller, dès ce "matin, enrégistrer leur vote, comme "protestation contre la politique inique "qui menace nos intérêts les plus "chers."

Ainsi donc, c'est entendu:

Combattre une cause diabolique que dénoncent NN. SS. les Evêques d'Ontario *et contre laquelle ils ordonnent des prières* publiques, tout en déclarant que le candidat qui combat *n'est pas* notre homme, c'est prouver que ce candidat *est notre homme*, c'est favoriser le libéralisme, *que ce candidat avait pourtant solennellement répudié ! !*

***

Mais le *Journal* a encore contre nous une pièce de conviction plus formidable encore :

Plusieurs jours après l'élection, l'un des prêtres les plus éminents de Montréal, vient nous faire le reproche d'avoir été injuste vis-à-vis ce candidat, en laissant croire qu'il n'était pas catholique pratiquant. Pour prouver le contraire, *il* nous donne *son témoignage personnel*.

Y a-t-il un journaliste honnête qui ent pu faire autrement que de l'accepter ?

Nous avons publié la protestation de ce prêtre *dans les termes* dans lesquels il est venu nous la faire. Ce qui enrage le *Journal*.

Voici ce qu'il nous fait un crime d'avoir écrit :

"L'on nous a donné la preuve que "non seulement M. Préfontaine n'était "pas un libéral avancé de l'école de la "*Patrie*, mais qu'il était catholique "pratiquant, homme rangé, ne rem"plissant pas seulement ce qui est de "rigueur dans sa religion, mais comp"tant même parmi les plus dévoués "d'entre les *zélateurs de plusieurs asso*"*ciations de piété et de charité*."

L'on conçoit que, pour des calomniateurs de profession, qui font métier de dénigrer les adversaires de leurs maîtres, ce procédé est inusité. Mais les honnêtes gens, eux, l'apprécient, cela nous suffit.

Si le *Journal* reconnait comme *ses hommes* tous ceux que la *justice* et la *vérité* l'obligent de reconnaître comme *catholiques pratiquants*, nous l'avisons de fermer boutique, car il est évident que l'immense majorité de *ses hommes* trouvent son œuvre le plus vilain *métier* qui soit au monde.

***

Maintenant, veut-on juger des notions que le *Journal* entretient sur les devoirs de justice et de charité que l'on doit au prochain ? Pour avoir publié ce que ci-dessus, à la demande d'un prêtre qui nous avertissait que nous avions commis une injustice, il dit :

Quand bien même l'*Etendard* aurait dit vingt fois ou dirait encore que M. Préfontaine n'est pas son homme, qu'est-ce que cela prouve contre ses propres actes, contre la peine qu'il s'est donnée pour le faire élire d'abord et en faire ensuite une espèce de petit saint national ? Encore ici, le mensonge et l'astuce ne sont pas de notre côté évidemment.

***

Mais poursuivons l'examen de ces merveilleux efforts de logique.

En parlant de la trop fameuse lettre du Dr Trudel, nous avons dit *qu'elle donnait la preuve qu'il y avait eu* de la part du jeune docteur, *violation flagrante de déclarations positives* faites à ces personnages distingués, comme du reste aux électeurs.

L'*Etendard* nous harle ce qu'il appel son cinquième démenti formel.

Mais la preuve, coufrère, vous l'avez *eue vous même le premier entre les mains*. Notre témoin c'est votre jeune Docteur qui vous a confessé ingénuement sa culpabilité, en vous informant que Mgr des Trois-Rivières lui avait reproché d'avoir manqué à ses promesses.

On voit par là, d'abord que le digne journaliste est l'un des compères du voleur de lettres. Il tient de lui que nous avons eu la lettre entre les mains! Puis il *en* tire le meilleur parti possible au bénéfice de son honnête industrie :

Relisez la lettre qu'il vous a adressée et que vous avez vous même reproduite. Elle dit en propres termes :

"J'ai parlé assez longuement avec "lui (Mgr des Trois-Rivières). Il m'a "fait reproche de ne pas suivre mon "programme parce que j'avais déclaré "non confiance en Ross.

"Ils me dit que je trompais le clergé "du comté.

"Plusieurs membres du clergé m'ont "dit la même chose, entr'autres le "révérend M. Proulx que j'ai vu au"jourd'hui."

Ainsi, suivant l'ineffable raisonnement du *Journal*, *se plaindre de ce qu'on croit être accusé injustement d'une faute* quelconque, C'EST LA PREUVE QU'ON A COMMIS CETTE FAUTE !!

Nous avons déjà démontré que le Dr Trudel s'était évidemment mépris sur la portée des reproches de Sa Grandeur.

Nous avons établi de plus que, en comparant ces prétendus reproches au texte du programme du Dr Trudel, il était évident qu'il n'y avait pas manqué.

***

Mais voici le bouquet de cette démonstration merveilleuse :

Le *Journal nous a accusé*, NOUS, successivement d'avoir fait UNE ALLIANCE, des *conventions*, des marchés avec les libéraux. A chacune de ces affirmations calomniatrices, nous avons opposé une dénégation formelle, avec mise en demeure de prouver. Constatant *la malice et la* fourberie évidentes avec lesquelles le *Journal* répétait ces calomnies, nous avons, aux dénégations, substitué les démentis les plus catégoriques, stigmatisant comme elle le méritait, cette œuvre méprisable de dénigrement par le mensonge inexcusable et perfide.

Or, le *Journal*, acculé au pied du mur, feint d'en venir à une preuve. Il se donne l'allure de vouloir établir quelque chose.

Mais croyez vous qu'il va tenter un semblant de preuve de l'accusation mensongère portée contre nous ?

Non !

Il feint d'avoir oublié ses calomnies. Il prouve.....qu'il y a eu une convention entre les nationaux et les libéraux du comté de Chambly, à l'effet d'élire pour le fédéral un candidat national ancien libéral ayant répudié le libéralisme et *un conservateur* national pour l'assemblée Législative de Québec !

Voilà sa preuve que, soit l'*Etendard*, soit son Directeur, ont fait une alliance avec les libéraux !!!

Lisons bien :

Quand il reconnaitra que c'est dans ses propres colonnes que l'existence *des marchés en question bien tenue jusque là bien secrète a été divulguée*, nul doute qu'il retirera ses excès de languages.

Quelques jours avant la nomination, en octobre dernier, les libéraux de Chambly avaient jeté par dessus bord M. Normandin le candidat national de l'*Etendard* et accepté un rouge pur, M. Rocheleau, le député actuel.

L'*Etendard*, parlant de l'indignation soulevée par cette conduite, écrivait ce qui suit :

"Nous sommes à prendre, sur toute "l'affaire, les plus minutieuses informa"tions et nous sommes bien déterminé "à faire peser sur qui de droit les con"séquences de cette *violation de la foi* "*jurée*, si nous arrivons à constater que "*ceux qui avaient garanti* à Chambly "une candidature conservatrice na"tionale ont manqué à leur parole "d'honneur."

Est-ce assez catégorique ?

***

Preuve très catégorique d'une convention entre deux groupes d'électeurs de Chambly. Convention que tout le monde connaissait et qui n'a jamais été niée. Mais y a-t-il un mot de preuve établissant une alliance de l'*Etendard* et de son Directeur avec les libéraux ? Car c'était là la calomnie inventée par la *Minerve* et répétée par le *Journal*.

Pas un mot !

Malgré son aplomb, le *Journal* sent le ridicule de sa démonstration, Aussi, essaye-t-il d'y remédier par des suppositions gratuites :

"Il y avait donc là, entre les libéraux "et les natianaux, un marché formel fait "probablement *lors de l'élection de M.* "*Préfontaine et que l'Etendard connais*"*sait et auquel il était partie, il est per*"*mis de le supposer*, puisqu'il annonçait "à ses lecteurs qu'il allait être le ven"geur de la *foi jurée*, aussitôt qu'il aurait "constaté que les libéraux l'avaient "violée."

Vous êtes informé, par des amis, qu'ils ont été victimes d'une violation de convention, et vous dites que, comme journaliste, vous la démasquerez si vous en constatez l'existence.

Donc, conclut le *Journal*, vous aviez connu auparavant cette convention et *même* vous y aviez été partie ! Et je puis même baser sur cette étonnante argumentation une calomnie dix fois répétée !

Quel logicien que ce *Journal*, grand Dieu !

***

Mais il n'est pas pour si peu à bout de raisonnement. Autre preuve de *l'alliance* de l'*Etendard* et de son directeur *avec les libéraux* : Il y a quelques jours, un correspondant que nous ne connaissons pas même de vue, mais que nous savons être un des conservateurs notables du comté de l'Assomption, nous écrit au sujet d'une entente des nationaux et des libéraux de l'Assomption. Vite, l'admirable logicien cite ce correspondant, que, pour *les besoins de sa thèse*, il appell *un collaborateur*. Quant on est disciple de *La Minerve*, un grain de falsification ne gâte pas la sauce, loin de là :

En voici une seconde toute recente et qui est aussi piquante d'intérêt que la première.

Nous la prenons également dans les colonnes de l'*Etendard*.

Cette fois, c'est un de ses collaborateurs qui tient la plume.

"Je lis dans le *Monde* d'hier: Que "les nationaux de notre comté se sont "fait jouer un tour par les libéraux, à "propos du choix d'un *libéral pur sang*, "comme candidat pour la prochaine "lutte fédérale, et ce, en dépit d'une "convention arrêtée lors de l'élection "locale.

"Cette convention comportait: Que "nous, les conservateurs nationaux, "nous nous *engagions à supporter un* "*libéral* pour la législature provinciale "et de l'autre côté, les libéraux nous "promettaient leur aide pour l'élection "d'un des nôtres pour les communes.

"Le *Monde* a, cette fois-ci, dérogé à "ses habitudes, il n'a menti qu'à demi; "il est bien vrai que certaines têtes "chaudes du parti libéral ont fait une "espèce d'assemblée de délégués et "qu'à cette assemblée M. Gauthier a "été choisi à *l'unanimité* comme candi"dat, mais de là à dire que ce choix "est l'œuvre de nos *alliés* il y a loin."

Voilà, soit dit en passant, des nationaux *amis* de l'*Etendard* qui, à l'exemple de ceux de Chambly, à l'exemple du "jeune docteur" ne montrent aucun indice de la noire peur des libéraux !

Ainsi donc, tous ceux qui reçoivent notre journal, sont *des amis*, dont les actes sont *nos actes !*

Le *Journal* continue :

"Comment l'*Etendard* va-t-il nous prouver maintenant, non pas que *ses amis* qui étaient partie au marché, mais que lui-même, en acceptant M. le Dr Forest, le libéral en question, pour l'élection locale, il pouvait ignorer l'existence de ce pacte que son ami correspondant vient de divulguer aujourd'hui dans ses propres colonnes ?"

Le *Journal* est ridicule dans les airs qu'il se donne de découvrir *des secrets* qui étaient des faits publics.

Le programme du Dr Forêts était un programme conservateur catholique; de plus, *les conservateurs* les plus éminents du comté le considéraient en principe, un des leurs, voilà pourquoi nous ne l'avons pas combattu.

Nous avons appris, vers le même temps, que ses amis s'étaient engagés à soutenir au local un conservateur national. Evidemment, cette promesse était bien loin de déconsidérer la candidature du Dr. Forêts. Mais encore une fois, cela prouve-t-il que nous avions, *nous*, fait une alliance avec les libéraux ?

***

Le *Journal* et ses maitres étaient coupables d'une ignoble trahison nationale. De plus, ils travaillaient à imposer à la province une loi grosse de conséquences funestes dans le sens du pire libéralisme et du pire césarisme.

Enfin, ils étaient complices d'ignobles dilapidations des deniers publics. Contre ces grands coupables, nous avons fait élire le plus de conservateurs nationaux que nous avons pu. Nombre de comtés, pour arrivée balayer ces misérables, ont fait, entre conservateurs nationaux et anciens libéraux nationaux, des conventions auxquelles nous avons été complètement étranger, mais qui ont eu l'effet d'arracher la province aux alliés de nos plus dangereux ennemis.

Cela prouve-t-il encore une fois que nous avons fait, nous, *une alliance avec les libéraux ?*

La calomnie du *Journal* est donc d'autant plus évidente qu'il a plus évidemment failli dans sa tentative de s'en défendre, et le stigmate de calomniateur reste imprimé sur son front.

Lettre sur les Etats-Unis

Nouvelle-Angleterre--Le Vermont

No LXXVII

Vergennes, sa décadence— Canadiens cultivateurs—Apostasie, oubli de la langue—Effet de l'absence du prêtre—Le P. Kerlidou—Prétexte pour refuser le prêtre Canadien—Exemple du Collège de Bourbonnais—Les noms Yankeefiés—Pourquoi la Congrégation de Vergennes était-elle réputée irlandaise—Réveil—Ecoles— Œuvres nouvelles— Le Rév. P. A. Campeau ; ses mérites, ses succès—Espérances d'avenir—Société St Jean-Baptiste—Fête de 1872—Discours sur la Patrie, le patriotisme et comment l'on peut être patriote à l'étranger.

"L'amour de la patrie est le dernier qui meurt dans le cœur de l'homme".

La ville de Vergennes est la plus ancienne de l'Etat. Située le long du *Central Vermont*, sur la petite rivière à la Loutre, à quelques miles du Lac Champlain, dans une vallée très fertile, elle avait autrefois une importance commerciale qu'elle a perdue depuis, Grâce au monopole de quelques américains riches, mais aux idées égoïstes et étroites, Vergennes est tombée en rang, en industrie, en richesse, en petitivité et en importance.

Il y a cent cinquante cinq familles canadiennes à Vergennes, la jeune génération y est née.

Plusieurs Canadiens adonnés à l'agriculture, y possèdent de bonnes fermes et y sont même à l'aise. Hélas! ces pauvres malheureux, à cause de leurs mariages mixtes, contractés avec des protestantes, à la suite de divorce, très communément, sont devenus indifférents et même apostats!

Il est vrai que l'absence de prêtres a contribué à ce triste état de choses.

La langue française n'est presque plus parlée à Vergennes! Cela provient du fait qu'elle ne fut presque jamais en usage à l'église.

La congrégation n'avait pas même de prêtre résidant ici, jusqu'en 1885 ! tandis qu'il y a tant de prêtres au Canada, qui seraient prêts à se dévouer pour les missions du Vermont ! ! La messe se disait une fois chaque quinzaine, ou seulement chaque mois.

Le Rév. Père Kerlidou a résidé ici par intervalles. C'est un homme de Dieu, animé d'un grand amour des âmes et d'un grand zèle pour l'agrandissement de la foi. Il a fait ce qu'il a pu pour faire sortir les Canadiens de leur marasme spirituel. Malheureusement, sa santé délabrée, à la suite de fatiguants travaux, l'obligea à se retirer au collège de St. Joseph, de Burlington, où il exerce ses grands talents et ses aptitudes à l'éducation des jeunes gens. Sa mission là est encore belle. Que le ciel le bénisse et lui accorde de grands succès! L'avenir du catholicisme git dans la question des collèges et des écoles catholiques aux Etats-Unis.

***

On refuse souvent d'accepter des prêtres Canadiens, sous le prétexte que ces derniers ne veulent pas se soumettre aux règlements et à la discipline ecclésiastique du pays. Les exemples de refus d'obéissance de la part des prêtres Canadiens, à leurs évêques, aux Etats-Unis, sont si rares que l'on ne peut guère en signaler que quelques cas insignifiants depuis vingt ans. Mais puisque l'on donne cette raison pour ne pas accepter nos missionnaires, travaillons pour créer des écoles et des collèges où les enfants canadiens, nés aux Etats-Unis, iraient se préparer aux hautes fonctions du sacerdoce. C'est ce qui manque dans la Nouvelle-Angleterre. Espérons pourtant que l'exemple donné par Mgr De Goësbriand trouvera des imitateurs. Espérons même, contre toute espérance, car, actuellement, *il n'y en a presque pas.*

Le collège de Bourbonnais, dans l'Illinois, a démontré, depuis moins d'un quart de siècle, ce que peuvent faire les enfants canadiens des Etats-Unis, quand ils ont l'avantage de posséder une bonne éducation classique. Ce collège a fourni un magnifique clergé national pour l'Archidiocèse de Chicage; Mgr Feehan, qui est l'un des plus habiles diplomates de tout l'épiscopat américain, est enchanté de ce collège; il en a même fait l'unique séminaire de son archidiocèse. Pourtant, les canadiens qui y étudient sont tous descendants de parents nés au Canada; ils ont les mêmes idées, les mêmes coutumes, les mêmes mœurs, les mêmes aspirations, la même foi, que leurs compatriotes des Etats de l'Est; pourquoi ceux-ci ne seraient-ils pas traités comme ceux-là ? Mystère qui n'est pas difficile à découvrir. C'est que dans l'Ouest, l'élément catholique Allemand domine sans conteste, tandis que dans l'Est, l'élément irlandais commence à craindre d'être surpassé par les Canadiens. Voilà la cause de la résistance, du fanatisme, du mauvais vouloir et des injustices que nos nationaux ont si souvent à endurer, à subir et à tolérer.

Patience; la délivrance est proche.

A cause des mauvaises circonstances dans lesquelles ils se sont trouvés, les Canadiens de Vergennes, spécialement ceux qui, nés ici, se sont faits yankées, sont en général arriérés, sans instruction, et assez abatardis pour mépriser même le Canada. Il y a pourtant d'honorables exceptions.

Nos principaux compatriotes sont I. Imbleau, Léon Poubriant, les Messieurs Fortin, Elie Noiseux, Laurent Ostigny, Ls. Daniel, Charles Lebœuf, Chs. Caisse, O. Rivière, Aug. Richard, Désiré et Narcisse Renaud, et MM. Joseph et Solime Monat, qui portent le nom *yankéfié* de "*Minor*." Hélas! faut-il l'avouer, à notre honte, l'on ne reconnait plus nos compatriotes à leur beau noms de famille. Ces noms si grands, si nobles, si hautement portés autrefois par nos pères, ils sont oubliés, défigurés, oblitérés, changés, trafiqués pour des espèces de noms odieux, scélérats, faux, fourbes, canailles! Lesage s'appelle *Wise*; Monat, *Minor*; Viens, *Comes*; Chaput, *Stinkingcat*; Courtemanche, *Shortsleave*; Vincent, *Twentyhundred*; Leblanc, *White*; Lenoir, *Black*; Laframboise, *Strawberry*; Boisvert, *Greenwood*; Lefebvre, *Bean*; Chamard, *Deadcat*; Trudeau, *Waterhole!* etc, etc. C'est d'un ridicule si grossier que ça fait rougir malgré soi.

Cette folie de traduire ainsi son nom est digne des loges d'Attleboro ou de Beauport; sans compter qu'il n'y a plus moyen d'identifier nos compatriotes ainsi américanisés, ni de les classer, ni de les reconnaître.

A cause même de cette *américanisation* stupide des noms Canadiens, dans les régistres de l'église même, tenus par des bons curés irlandais, la congrégation, catholique de Vergennes, passait, jusqu'à il y a quelques mois, pour *irlandaise*! Les rapports en faisaient foi. Et pourtant, il n'y a que 33 familles catholiques irlandaises en tout, contre 155 familles Canadiennes. Cependant, le missionnaire irlandais de Vergennes ne pouvait pas ou ne voulait jamais dire un mot de français à l'église!

Au yeux de tous, même à Rome sans doute, cette congrégation était exclusivement irlandaise. La même erreur, le même système se poursuivent en mille autres endroits. Mais cette odieuse supercherie sera bientôt percée à jour.

***

Vergennes a pris un nouvel aspect depuis 18 mois; on dirait que la congrégation se réveille de son sommeil d'indifférence, d'apathie et de mort. Que veulent dire ces costumes de religieuses qui sortent de l'église et se dirigent vers une belle construction en briques, qui, à l'apparence d'une grande école ou d'un couvent du Canada ? Ce sont, en effet, cinq religieuses, qui à la voix du Rév. Messire P. A. Campeau, le nouveau curé *Canadien* de Vergennes, sont venues se sacrifier pour tirer nos compatriotes de l'abime d'ignominie où ils étaient tombés, pour apprendre aux 180 élèves suivant les classes l'histoire du pays de leurs pères, le nom de leur Dieu, la grandeur de leur foi, la beauté de la religion catholique,

Messire Campeau n'a laissé le collège de Montréal que depuis deux ans. Déjà il a fait construire à Vergennes, en outre de sa grande école, beau un presbytère; il a fait réparer l'église, a réveillé les œuvres catholiques, a fait *réapprendre* la langue française aux nôtres, a reconstitué les noms canadiens; les a *déyankéfiés*, etc., etc. Et tout cela en moins de deux ans ! Que Mgr de Burlington avait bien raison de s'écrier en versant des larmes : "Oui, don"nons aux Canadiens des prêtres "de leur nationalité, et ils feront "aussi bien que les autres races."

Non-seulement Monseigneur, ils feront aussi bien, mais deux fois mieux. Que l'on veuille seulement essayer du remède et l'on en verra immédiatement les salutaires effets.

Hélas ! le préjugé, effet de la myopie intellectuelle, de l'égoïsme ou de l'antipathie de races, s'oppose à la reconnaissance de ce fait, si simple, si naturel pourtant : que chaque nation préfère ses prêtres à ceux des autres.

***

Quoiqu'il en soit de la décadence des Canadiens de Vergennes, la présence de Messire Campeau au milieu d'eux, y a déjà créé une révolution dans le sens religieux, et patriotique. Il est inutile d'essayer; vous ne ferez des grandes choses avec les Canadiens, vous ne créerez des grandes œuvres, qu'au moyen de la foi, aidée du patriotisme. C'est le plus actif agent c'est la corde la plus sensible de nos âmes. Avec les Anglo-Saxons, raisonnez; avec les Canadiens, parlez le langage du dévouement et du cœur, faites entendre les accents du patriotisme et vous serez compris.

Le Rév. M. Campeau, qui est un homme d'un jugement très solide, qui possède une éducation approfondie, qui est tout âme pour le bien, tout dévouement à ses ouailles, qui connait leurs misères, y sympathise, les allège, les guérit, est aimé de tous. Admiré à cause de son activité, de son énergie, de sa bienveillance, et de son désintéressement par les Yankées eux-mêmes, il est appelé à faire un bien extraordinaire à Vergennes. Les irlandais catholiques, quoique ne sympathisant pas avec les Canadiens, sont déjà très attachés à leur nouveau curé.

Partout où il se bâtit une école dirigée par des religieuses, surtout, aux Etats-Unis, des progrès merveiller : au point de vue national surtout se réalisent comme par enchantement ; partout où réside un bon prêtre Canadien, une nouvelle vie prend son essor.

Dans dix ans, espérons-le, la régénération catholique à Vergennes sera complète; sur les ruines de l'indifférence, du *Yankéisme* et de l'apostasie, l'église catholique, la langue française et le patriotisme national, unis par les lieus d'une sainte admiration et d'une mutuelle reconnaissance, entonneront leur chant de victoire.

Vergennes, novembre, 1886.

FRONTENAC.

Quartier St. Jacques.

Monsieur le Directeur,

Le vent est aux élections municipales : c'est une brise qui souffle fort, et comme elle vient de tous côtés, elle bourdonne souvent à l'oreille des choses que l'on aurait été loin de soupçonner. Je veux dire aux électeurs du quartier St Jacques, ce que j'ai recueilli hier soir, de ses ratales, relativement au mode de catale inauguré par M. A. Hurteau, l'adversaire de M. J. O. Dupuis.

On ne fait pas une élection tout seul, et il faut des électeurs pour élire le candidat : pénétré de cette *grande vérité*, M. Hurteau, voyant son bulletin de réquisition se couvrir de ratures depuis que M. Dupuis a posé sa candidature, a cherché un moyen quelconque de se trouver des partisans et voici ce qu'il a trouvé. J'ai seize chevaux dans mes écuries, s'est il dit, pourquoi ne les mettrais-je pas à la disposition de mon chef de manœuvre, qui est assez habile pour me trouver de cabaleurs, et..... peut-être aussi des électeurs ? Essayons. C'est hier soir qu'on a lancé le ballon d'essai, et après l'heure du souper, on pouvait voir de jeunes imberbes, cabaleurs de circonstance, sillonner en tout sens la rue Amherst, aller frapper de porte en porte et d'un air timide, demander la signature du maître du logis en faveur de M. Hurteau. N'est-ce pas que le système est nouveau ? Et que penseriez-vous d'un brevet d'invention ? Mais comme la température n'est pas des plus clémentes de ce temps-ci, il pourrait bien se faire que le ballon crèverait, non pas que l'enveloppe soit trop mince, car ce sont des étudiants, paraît-il, qui en sont la substance, mais plutôt parce la ficelle est trop grossière et *trop usée*. Et en effet que peuvent aller dire ces jeunes gens d'un candidat qu'ils ne connaissait pas, de son programme, et des garanties qu'il offre comme futur échevin ? Que connaissent-ils dans le gouvernement municipal, et à quelle réception peuvent-ils s'attendre de la part de gens qu'ils n'ont jamais vus ? Réellement le truc est trop grossier et les électeurs du quartier St. Jacques sont trop intelligents pour se laisser prendre au piège, on aura beau leur parler de *listes secrètes*, et leur dire que leur signature ne sera pas publiée dans les journaux, ça ne suffira pas, l'ouvrier qui a à cœur les intérêts de son quartier, et maintenant qu'il est placé sur un pied d'égalité avec le propriétaire dans les élections municipales, attendra pour donner sa signature et son vote que l'un et l'autre des deux candidats aient fait connaitre leur programme ; nul doute qu'alors ils se rangeront en côté de M. J. O. Dupuis qui a toujours travaillé dans leur intérêt et qui ne veut aller au Conseil de Ville que pour promouvoir leurs intérêts et ceux de la ville de Montréal.

X....

Montréal, 11 janvier, 1887.

—Lampes suspendues pour salons et boudoirs dans les derniers goûts, payables à la semaine.

FOUCHER, FORTIER & CIE.
880 rue Ste Catherine.

Où aller dîner

C'est au restaurant Princesse Louise. Menu le plus varié et le plus complet. Service de première classe sous la surveillance du nouveau propriétaire M. Latour.

Un mariage fashionable

A l'église de Notre-Dame de Grâce, le 11 du courant, M. Albert Gauthier, de la maison C. B. Lanctot, conduisait à l'autel Mademoiselle Marie Hélène Albina, dernière fille de Monsieur Léandre Chaput, Bourgeois.

La bénédiction nuptiale a été donnée par Monsieur l'abbé Jul. Guilhot, qui prononça quelques mots de félicitation.

Après la cérémonie, un somptueux déjeuner fut servi chez le père de la mariée.

Monsieur et Madame Gauthier sont partis dans l'après-midi pour New-York, Philadelphie et Washington, accompagnés des meilleurs souhaits de parents et d'amis qui s'étaient rendus à la gare Bonaventure pour les saluer avant leur départ.

—Les plus beaux miroirs et les plus belles peintures à l'huile sont à vendre à la semaine, chez

FOUCHER, FORTIER ET CIE.,
880 rue Sainte-Catherine.

— Demandez le tabac à chiquer "Prince George."

Un ancien infirme qui porte 200 livres

Je soussigné, Pierre Serile, certifie qu'un de mes voisins, un meunier, âgé de 55 ans, était infirme depuis 19 mois ; il ne pouvait marcher qu'avec des béquilles. Ni les médicaments, ni les Eaux de Luchon ne l'avaient soulagé.

Le Rob Lechaux l'a guéri en trois semaines.

Il porte maintenant très facilement des sacs de 200 livres.

PIERRE SERILE.

En vente chez MM. Laviolette et Nelson, 1610 rue Notre-Dame, et dans toutes les pharmacies. En gros.

G. LEFRANÇO,
1610 rue Notre-Dame, Montréal.

A la Princesse Louise

M. F. Latour, le nouveau propriétaire du restaurant si populaire de la Princesse Louise invite ses amis et le public en général à visiter son établissement, lequel est tenu sur un pied de supériorité incontestable et où des dîners complets seront servis tous les jours au prix de 25 centins. M. Latour reçoit aussi les voyageurs auxquels il offre des chambres des plus confortables. Les vins et les cigares y sont de premier choix et à des prix très réduits.

RESTAURANT DE LA PRINCESSE LOUISE,
No 1631 et 1636, rue Notre-Dame,
Coin de la rue Saint Jean-Baptiste.

Bazar St Joseph

Le bazar de la paroisse St Joseph, pour le bénéfice des pauvres de la Conférence de St Vincent de Paul, s'est ouvert hier soir avec éclat dans le soubassement de l'église.

Plus de quatre cents personnes durant la soirée ont visité les salles qui sont magnifiquement décorées et les tables remplis d'objets de valeur, le tout fait certainement honneur aux Dames qui se sont chargés de l'organisation.

Le but du bazar est pour une œuvre populaire qui a donné des preuves de son efficacité et il n'y a pas à douter qu'il ait du public tout l'encouragement qu'il mérite.

Pourquoi souffrir du froid ?

Quand vous pouvez acheter des couvertures de laine et des confortables payables à la semaine, chez

FOUCHER FORTIER & CIE,
880 Ste Catherine.

—Le tabac à fumer de Porcheron, "Rough & Ready", est le meilleur tabac canadien qu'on puisse se procurer.

Difficile

Il y a quelque temps, un jeune homme du nom de Aubert Trémens, s'engagea chez M. Pariseau, carossier, du quartier St-Jean-Baptiste. C'était pour se perfectionner dans le metier. Peu de temps après il refusa de travailler, son maitre le fit alors arrêter. Voici quelle explication il a donné en Cour du Recorder. Après le jour de l'an, un autre compagnon fut engagé et M. Pariseau fut placé à mon établi et moi isolé dans un endroit froid et qui de plus m'empêchait de me perfectionner.

Son Honneur le Recorder dans son jugement, a dit qu'un patron avait le droit d'installer ses compagnons où il voulait, pourvu que ce fussent des endroits salubres, mais de savoir qui a droit de choisir l'établi dans la boutique le patron ou le compagnon c'est là le point difficile. La Cour ne s'est pas prononcée.

M. Cie. Champagne était l'avocat de la défense.

—Avez-vous besoin d'acheter un cadeau de noces, allez visiter le magasin de

FOUCHER, FORTIER & CIE.
880 rue Ste Catherine.

— Demandez le tabac à chiquer "Prince George."

FAITS DU JOUR

Frais de procès

Le montant des frais dans la cause de La Chevrotière contre la ville s'élève à $2,000.

—Pour les enfants nous vendons les petites voitures d'hiver, payables à la semaine.

FOUCHER, FORTIER & CI

L'Union des Abbattoirs de Montréal

AVIS

Les détenteurs d'obligations de la Compagnie des Abbattoirs de Montréal sont par le présent invités à se réunir, Lundi le 17me Janvier courant, à 2 heures de l'après-midi, au bureau de P. S. Ross Ecr, No. 18 rue St Alexis Montréal, attendu que la dite Compagnie n'a pas déposé entre les mains des soussignés un reçu duplicata de la cité de Montréal demandant qu'elle a payé à la dite Cité de Montréal, 15 jours avant l'échéance, et le paiement et des intérêts et du Fonds d'amortissements dus le 22 Janvier courant (1887) à valoir sur le prix des propriétés des Abbattoirs achetées de la dite Cité; le tout en conformité au contrat hypothécaire passé entre la Compagnie susdite et W. Weir *et al* devant O. Morin N. P. le 22 Juillet 1885.

W. WEIR
W. STRACHAN
Commissaires.

MARCHES PUBLICS.

AVIS.

On appelle l'attention des commerçants, épiciers, regrattiers, fruitiers, et autres personnes aux sections suivantes du Règlement No. 131.

Section 41.—A l'exception des bouchers, fermiers, jardiniers, fruitiers, regrattiers, commerçants ou autres personnes qui occupent, comme locataires, un étal, place ou boutique, sur aucun des marchés aux viandes susdits, nul ne pourra faire, sur aucun des dits marchés, le commerce de viandes, volailles, fruits, légumes, beurre, œufs, grains, ou autres articles ou denrées ordinairement achetés ou vendus sur les marchés publics aux viandes, à moins qu'il n'ait obtenu et pris une licence à cet effet, et payé pour cette licence la somme de cinquante piastres; mais cette licence ne donnera pas aux porteurs d'icelle, le droit d'occuper, gratuitement, une place sur aucun des *dits marchés* pour y vendre tels articles ou denrées; et si tels commerçants se servent de voitures pour vendre tels articles ou denrées, on aucun d'iceux sur le marché, il ne leur sera pas permis d'avoir d'autres voitures que des voitures couvertes et ordinaires.

Section 42.—Le chef de police est autorisé à émettre les dites licences et à en percevoir le montant pour et au nom de la Corporation.

Section 43.—Toutes telles licences expireront le premier jour de Mai, après l'octroi d'icelles et pourront être renouvellées chaque année, à la discrétion du Comité des marchés, sur paiement de la dite somme de cinquante piastres.

Section 44.—Personne ne vendra ou n'exposera ou offrira en vente, dans aucun état privé ou boutique dans la cité, en dehors des marchés publics pour les viandes, aucune viande, poisson, légumes ou provisions ordinairement achetées et vendues sur les marchés publics, à moins d'en avoir préalablement obtenu du Conseil de Ville une licence à cet effet et d'avoir payé pour icelle la somme de $250.

AVIS est en conséquence donné à tous les intéressés, que, à partir du 20 janvier courant, les sections susdites du règlement No. 131, seront strictement mises en force, et que toutes les personnes qui seront trouvées en contravention à quelqu'une des dites dispositions, seront poursuivies suivant la loi.

(Par ordre),
CHS. GLACKMEYER,
Greffier de la Cité.

Bureau du Greffier de la Cité,
Hôtel-de-Ville,
Montréal, 11 Janvier 1887. 4-12

LA VIGUEUR DES CHEVEUX D'AYER

(Ayer's Hair Vigor.)

rend le brillant et la fraîcheur de la jeunesse aux cheveux gris ou ternis, en même temps qu'elle leur donne une riche couleur châtain ou noir foncé, ainsi qu'on le désire. En s'en servant on peut donner aux cheveux blonds ou roux, une teinte foncée, les rendre plus épais, et presque toujours guérir la calvitie.

Elle arrête la chûte des cheveux, stimule et rend la vigueur à une croissance faible et maladive. Elle empêche et guérit les croûtes et la teigne, ainsi que toutes les maladies du cuir chevelu. Comme article de Toilette **pour Dames**, la VIGUEUR est sans pareille; elle ne contient ni huile ni teinture, elle rend la chevelure douce, brillante, et soyeuse, tout en l'imprégnant d'un parfum suave et permanent.

M. C. P. BRECHER écrit de *Kirby, O.*, 2 Juillet, 1882: "L'automne dernier mes cheveux commencèrent à tomber, et dans un court espace de temps je devins presque chauve. J'essayai la VIGUEUR DES CHEVEUX D'AYER, et avant que le premier flacon fût fini, la chûte des cheveux s'arrêta, et une nouvelle crue commença à pousser. Maintenant ma tête est couverte d'une chevelure abondante et vigoureuse."

J. W. BOWEN, Propriétaire du *Meridethan (Ohio) Enquirer*, dit: "LA VIGUEUR DES CHEVEUX D'AYER est une excellente préparation pour les cheveux, d'en parle par expérience. Elle développe une nouvelle croissance de cheveux doux et soyeux. LA VIGUEUR est aussi un remède sûr pour la teigne."

M. ANGUS FAIRBAIRN, le chef de la célèbre "Famille Fairbairn," Vocalistes Ecossais, écrit de *Boston, Mass.*, 6 Février, 1880: "Depuis que mes cheveux ont commencé à grisonner je me sers de la VIGUEUR DES CHEVEUX D'AYER, j'ai ainsi pu conserver une apparence de jeunesse—une chose véritablement très importante pour tous ceux qui sont obligés de paraître en public."

Mme. O. A. PRESCOTT, écrivant de *Elm street, No. 28, Charlestown, Mass.*, 14 Avril 1882, dit: "Il y a deux ans environ je perdis la moitié de ma chevelure. Elle s'éclaircissait avec une rapidité prodigieuse. L'usage de la VIGUEUR arrêta la chûte, activa une nouvelle croissance, et au bout d'un mois ma tête entière était couverte de cheveux naissants mais vigoureux qui, continuant à pousser, devinrent aussi longs et aussi épais qu'avant la chûte. J'emploie seulement un flacon de la VIGUEUR, mais à présent je m'en sers de temps en temps comme article de toilette."

Nous avons des centaines de semblables attestations sur l'efficacité de la VIGUEUR DES CHEVEUX D'AYER. Une simple épreuve convaincra les plus incrédules.

PRÉPARÉ PAR
Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.
Vendue par tous les Droguistes.

ELIXIR TONIQUE
DE CAMPBELL

Cette préparation tout à la fois agréable au goût et active est particulièrement adaptée au soulagement et à la guérison de cette classe d'affections que caractérise l'épuisement du système et qui est ordinairement accompagnée de pâleur de débilité et de palpitations du cœur. Son emploi est promptement efficace dans le cas d'épuisement à la suite d'hémorrhagie, de maladies aigues ou chroniques et dans la faiblesse qui accompagne invariablement les convalescences des Fièvres graves. Nul remède n'a pu, ne pu soulager tant aussi promptement dans la Dyspepsie et l'indigestion; il agit sur l'estomac comme un tonique doux et modératif, stimule le travail des organes de la digestion et produit ainsi un soulagement immédiat et permanent. Les propriétés carminatives des différents aromates que contient l'Elixir le rendent utile dans la Dyspepsie atonique qui l'accompagne souvent chez les goutteux.

Dans l'appauvrissement du sang, la perte d'appétit, la débilité générale et tous les cas où un stimulant actif est indiqué, l'Elixir est incomparable.

Dans les fièvres à type paludéen et les différents accidents qui résultent de l'exposition au froid humide, il agit comme un précieux reconstituant, car la combinaison du Cinchona, Calisaya et de la Serpentaire est universellement reconnue comme spécifique des désordres susmentionnés.

En vente chez tous les marchands de remèdes domestiques.
Prix, $1.00 la Bouteille ou Six Bouteilles pour $5.00.

Davis & Lawrence Co. (Limited)
SEULS AGENTS
MONTRÉAL, P.Q.

REPRÉSENTANTS
DU
Département des Annonces de L'" Etendard ":

TORONTO, Ont., W. W. Butcher, 49 King St. W.;
NEW-YORK, Geo P. Rowell & Co, 10 Spruce; " Jno F. Phillips & Co., 20 Park Row;
NEW-YORK, J. H. Bates, 41 Park Row;
BOSTON, Mass., T. C. Evans, 239 Washington St.;
CHICAGO, Ill., Lord & Thomas, 49 Randolph;
PHILADELPHIA, Pa., N. W. Ayer & Son, (Bâtisse du *Times*);
PARIS, France, Amédée Prince et Cie, 35 rue Lafayette;
LONDRES, Angleterre, Thomas Yates, 446 Strand, W. C.
BUREAU de l'"ETENDARD", L. A. Caron, agent du Département des annonces.

VIN DE QUININE
— DE —
CAMPBELL
— LE GRAND —
TONIQUE
Du JOUR

INDÉNIABLE

16 Annees de Succes
— DE —
Extraits de Silverman,

Ces extraits faits d'après l'ancien et le meilleur système, ont toujours donné la plus grande satisfaction. Ils occupent la première place par leur

Pureté et leur force.

Egaux sinon supérieurs à aucun extrait vendu au Canada,

Une fois employés, on ne peut s'en passer.

EN GROS ET MANUFACTURE
504 et 506 rue St-Paul
Téléphone No. 1284 2jvino

POUR LE 65eme.

A VENDRE

Dans les principaux dépôts de journaux et chez les libraires

L'absolution avant la bataille

Episode de la guerre du Nord-Ouest,
—PAR—
GONZALVE L. DESAULNIERS

PRIX..... 25 cts.
m-jno

M. GARAND
NOTAIRE
No 10 rue St-Lambert
MONTREAL

ARGENT A PRETER

RÉSIDENCE: 133 rue St. Hubert.
1a-7mai 86

A. CINQ-MARS

Ci-devant Secrétaire-Trésorier de la Compagnie de Filature Ste-Anne, " Hochelaga. "

COMPTABLE et AUDITEUR
BUREAU : 7 PLACE D'ARMES
MONTREAL.

Attention particulière donnée aux successions et aux Compagnies à fonds social.
21a'86

PAPINEAU
MARIN & Mackay,
NOTAIRES
No. 56 rue St. Jacques

Argent à prêter sur hypothèques.
6m'6-14

Modiste de Paris

MADAME P. BORNIER de Paris, se charge de toutes confections, robes, manteaux, etc., pour dames et jeunes filles.

Les plus nouveaux patrons de modes de Paris sont reçus très régulièrement chez

MADAME P. BORNIER
537-Rue Sanguinet-537
EN HAUT
(Près le Square Saint-Louis.)

MANTHA O. LAURENCE
B. Mantha & Cie
Moulins a Blanchir et Embouveter
Menuiserie de toute sorte,
FABRIQUE DE PORTES et CHASSIS.

10, 12, 14 et 16 RUE SAINT-CHARLES BORROMEE, Montréal.
16a 86-1a

VIENT DE PARAITRE
CODE MUNICIPAL
ANNOTÉ
PAR L'HON. JUGE MATHIEU.

PRIX : Edition Française..... $1.00
" " Anglaise..... $1.50

A. PERIARD, LIBRAIRE-ÉDITEUR.
21, 23 et 25, Rue Saint-Jacques,
MONTRÉAL.
3m-5o

LES CUISINIERS DE PROFESSION

existent depuis des siècles et les premiers préparaient, dit-on, des mets très délicieux. Aujourd'hui les cuisiniers et les amateurs trouvent que les

Extraits Aromatiques
De JONAS.

assurent toujours le succès là où il faut des essences et leur grande force et leur arôme exquis ne sont rendus célèbres dans plus d'un ménage depuis 16 ans.

20 Dentelles partout! 25c
En Gros seulement au
No. 10 Rue De Bresoles,
MONTREAL.
Ne demandez toujours que ceux de JONAS.

LE GRAND PURIFICATEUR DU SANG
Infaillible SALSEPAREILLE DE BRISTOL, dans son action

IMPRIMERIE DE L'ETENDARD — TELEPHONE 783

Cartes de Visites

CARTES DE FAIRE PART
Programmes et Menus Enluminés
POUR SOIRÉES ET DINERS FASHIONABLES
IMPRESSIONS DE TOUS GENRES.

ACHILLE TALBOT
AVOCAT
(Ancien membre du Barreau de la Cité de Québec)
HULL
Rue Principale, (Main St.). Edifices du Bureau de Poste,
Réside à Ottawa, rue Nicholas No. 115.
11 a 86-1a

A. Gaudette & Cie
MANUFACTURIERS ET MARCHANDS DE
CHAUSSURES
En gros et en détail
1724, Rue Dorchester, 1724
Ouvrages de pratiques et réparages faits avec soin.

D. SINCENNES
COURTIER EN DOUANE
28, Rue St. François-Xavier, Montréal
Téléphone No 426.

L. C. De Tonnancour
MARCHAND-TAILLEUR,
No. 8 Cote St. Lambert.
(Ancienne Bâtisse de la Banque Ville Marie)

Vient de recevoir un assortiment complet de marchandises d'Automne et d'Hiver.
En venant maintenant on aura un habillement dans les derniers goûts.
Prix modérés.
COUPE PARFAITE GARANTIE
24'86-1a

ALLEZ DINER
SOMPTUEUSEMENT
A "L'ALBEMARLE"
POUR 25 Cts

Menu le plus complet et le plus varié. Centre des affaires. Belles salles. Service de première classe.
Coin des rues Notre-Dame et Saint-Jean
GEO. W. MURRAY, Propriétaire.
1a-29d

Maison de Sante

POUR LES ALIÉNÉS, ET LES EPILEPTIQUES, ETC., ETC.
—SOUS LA DIRECTION DES—
FRERES DE LA CHARITE,
Quelques pas plus loin que l'église de la Longue-Pointe, et du même côté de la dite église, près Montréal, P. Q.
6m'8-80

Argent à Prêter,
Billets et Comptes achetes.
S'adresser à
W. YOUNG,
132 rue Saint-Jacques
Ou à son procureur, P. VANDAL, avocat, Foresters Chambers, 132 rue St. Jacques.
23a 86 1a

THEO. DAOUST,
ARCHITECTE
30 RUE ST-JACQUES
Plans, mesurage, estimation, devis et surveillance de bâtisses, exécutés avec soin et promptitude.

J. N. Lamarche
RELIEUR
No 17, Rue Ste Therese, MONTREAL
(Entre les rues St Gabriel et St Vincent)

Manufacturiers de Livres, Blancs, Réglage Perforage, Numérotage et Reliure de luxe.
1a 18 août

Rhumes, Toux, Asthme, etc.,
GUERIS INFAILLIBLEMENT PAR L'USAGE DE
L'élixir Pulmonaire Balsamique
Du Dr PICAULT
Le meilleur et le plus efficace des remèdes employés de nos jours.
PICAULT & CONTANT
PHARMACIENS,
1475 RUE NOTRE-DAME, MONTRÉAL.
Prescriptions préparées avec soin et avec les médecines les plus pures. 6m 26oct

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné par les présentes, que la Cité de Montréal s'adressera à la Législature de Québec, à sa prochaine Session, pour obtenir un acte qui amende sa charte pour les fins suivantes: (1) modifier le cens électoral: (2) étendre les pouvoirs du bureau des réviseurs; (3) faire certains changements dans le mode de cotisation: (4) faire un emprunt pour certains objets: (5) faciliter le mode de perception des taxes: (6) amender la section de l'acte 38 Vic. Chap. 67: (7) pour amender la section 4 de l'acte 37 Vic. Chap. 51: (8) amender la section 35 de l'acte 41 Vic. Chap. 6: (9) adopter un mode de réduction d'évaluation, pour une période limitée, dans le cas des usines de la Cotangagie du Pacifique Canadien, à Hochelaga.

CHS. GLACKMEYER
Greffier de la Cité.
Hôtel-de-Ville,
Montréal, 12 Janvier 1887. 2-31

Dans l'affaire de
Charles O'Reilly
CHAMBLY CANTON, Québec

Les soussignés vendront par encan en bloc à Chambly Canton, March 18 Janvier 1887, à onze heures de l'actif de la succession comme suit:

Fonds de Commerce de Marchandises sèches, épiceries, provisions, chaussures, ferronnerie etc, au montant de.....	$ 1085 19
Fixtures.....	135 70
	1220 89
Dettes de livres.....	278 98
	1491 87

L'inventaire de la liste des dettes sont déposés à nos bureaux.
Pour autres informations s'adresser à
KENT & TURCOTTE
Comptables
7 Places d'Armes Montréal.
A. MARCOTTE & Cie
Encanteurs.

J. EMILE VANIER
(Ancien élève de l'Ecole Polytechnique)
Ingénieur Civil et Arpenteur
61-RUE ST JACQUES-**61**

Demandes de BREVETS D'INVENTION, Marques de Commerce, etc., préparées pour le Canada et l'Etranger.

LA PLUS
Grande Agence DE Propriétés
— DE —
MONTREAL ET DU CANADA
Parent Frères
46, Rue ST-JACQUES.

Propriétés vendues à l'Encan.
Propriétés à vente privée.
Argent à prêter sur maisons de ville et sur fermes (pas de propriétés de village). Intérêt à 6 par cent.

PLACEZ vos propriétés entre nos mains pour les vendre, si vous voulez avoir un acquéreur sous le plus court délai.

Feuilletons DE "L'Etendard"

La Princesse et la Gitanita ou aventures mystérieuses du chevalier Lagardère, 1 vol in-8vo de 475 pages.....	40 cts.
Le Royal Proscrit.....	25 "
Les Errants de Nuit.....	25 "
Stephanette.....	15 "
Le Chien d'Or, 2 vol 780 pages.....	75 et 50 cts.

Envois par la poste sur réception du prix de chaque volume plus un timbre poste de 6 cts pour frais de port.

FAITES ASSURER VOS EGLISES

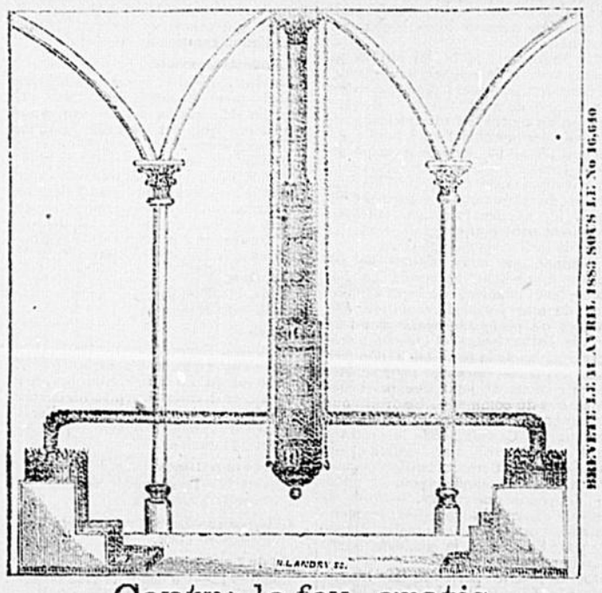

BREVETÉ LE 12 AVRIL 1886 SOUS LE No 16,650

Contre le feu, gratis

NOTRE APPAREIL DE CHAUFFAGE PERFECTIONNÉ AVEC TUYAUX SPÉCIALEMENT ADAPTÉS AUX ÉGLISES, FAISANT USAGE DE POÊLES A CHARBON, A CHARBON, est la meilleure police d'assurance qu'une fabrique peut prendre contre le feu, et c'est la plus économique.

L'expérience nous démontre que tous les feux qui ont détruit nos plus belles églises depuis quelques années n'ont eu pour cause que les mauvais systèmes de chauffage aujourd'hui en usage. Il est temps de trouver un remède à ce triste état de choses. Notre appareil est le seul et vrai moyen d'éviter tout accident par le feu.

Ce système est tellement parfait qu'il y a impossibilité qu'aucune étincelle ne s'échappe par le tuyau. Le tuyau central fabriqué avec une tôle spécialement importée et confectionnée pour cet usage, est d'une solidité à l'épreuve de tout accident. La partie qui se trouve dans la voûte, soustraite à la vue, est faite de tôle double. De plus, le tirage est tellement fort que le tuyau ne fume et ne coule jamais.

SPÉCIALITÉ POUR LES FABRIQUES—POÊLES A BOIS POUR EGLISES.

Poêles à bois, 4 pieds, pesant au-dessus de 600 livres, donnant plus de chaleur que 6 poêles ordinaires.

Poêles à charbon améliorés et adaptés spécialement au service des églises, plus de 400 livres pesantes, supérieurs pour la chaleur et l'économie à tout ce qui s'est vu jusqu'à ce jour.

DÉFIEZ-VOUS DES IMITATIONS

Personne ne peut poser nos appareils de chauffage sans s'exposer à être poursuivi

ILS SONT TOUS BREVETÉS

Nous sommes les seuls en Canada propriétaires et inventeurs d'appareils perfectionnés pour le CHAUFFAGE DES EGLISES soit avec POÊLES A CHARBON ou POÊLES A BOIS.

NOS PRIX SONT DES PLUS MODÉRÉS.—NOS OUVRAGES SONT TOUS GARANTIS.

Nos conditions sont des plus faciles. Aucune fabrique ne devrait commencer l'hiver sans venir ou nous visiter **nos Poêles sont Meilleurs et adaptés au chauffage des églises;**

O. DESJARDINS & Cie
No. 482 RUE STE CATHERINE, Montreal.

REFERENCES

Mes tuyaux ont été posés, et peuvent être vus, dans les églises des paroisses suivantes, d'où on pourra obtenir des certificats: Vaudreuil, Isle du Pas, St Philippe, St Bruno, St Thérèse, St Michel, St Rémi, St Isidore, Ste Martine, Chambly, Ste Victoire, Ste Claire de la Beauce, Pointe-Claire, Ste-Geneviève, Ste-Raphael, St-Polycarpe, St-Hugues, Pointe-aux-Trembles, St-Valentin, St-George d'Henryville, St-Henri de Mascouche, Kanouraska, Malbaie, St-Fidèle, Ste-Emilie, Ste-Luce, St-Eloi et St Mathieu, Ste-Hélène, St-Arsène, St-André, St-Roch des Aulnais, St-Denis, St-Alexandre, St Pierre Rivière-du-Sud.

Bois de Sciage

Les soussignés qui font une spécialité des bois de service de première qualité qui seront mis en mains une quantité considérable de **Bois durs et mous, Bins, Shatteys, Planches, Bois de Charpente, Etc., Etc.**

Prix très raisonnables.

J. ROBERT & FILS
1077, Notre-Dame-Est
Coin de la rue St Ignace, Montréal.

Peintures, Huiles, Vernis

4 Caisses de matériaux d'Artistes
300 " de Verres à vitre de qualité
100 " " " "
200 " " " double qualité

P. D DODS & CO
No. 146 RUE McGILL, Montréal

Ce qui suit a paru dans notre édition de midi hier

VARIÉTÉ

SUR LES PONTONS

L'amiral Aube, ministre de la marine, vient de mettre à la réforme, en attendant que la torpille les mette en pièces, vingt-trois navires de la flotte.

Ces vingt-trois navires que la dynamite doit détruire sont: la *Flandre*, la *Provence*, la *Valeureuse*, cuirassés d'escadre; l'*Alma*, l'*Atalante*, la *Belliqueuse*, cuirassés de croisière; l'*Imprenable* et la *Protectrice*, batteries flottantes cuirassées; la *Magicienne*, croiseur à batterie; les tranports le *Calcados*, le *Finistère*, la *Garonne* et l'*Orne*; les avisos le *Castor*, l'*Estafette*, le *Phoque*; les navires à voiles le *Fontenoy*, la *Loire*, le *Navaria*; la frégate à voiles l'*Alceste*; les corvettes le *Coligny* et l'*Euménide*; l'aviso à roues le *Souffleur*.

Les voilà donc finis, ces vieux coureurs des flots! Après avoir brisé si souvent les lames, ils vont être brisés à leur tour. Depuis longtemps, du reste, ils n'étaient plus bons à grand'chose ces invalides de la mer, jadis s'élançant du port, fringants ou formidables, pour les océans lointains, aujourd'hui piteusement inclinés, l'hélice fatiguée, le gouvernail inerte, la muraille sabordée en vingt endroits, traînant leurs agrès et penchant leurs voiles comme feraient de leurs ailes de grands oiseaux blessés.

Dans quelques jours, il ne restera plus rien de ces vieux serviteurs de la patrie.

Le ministre de la marine a donné l'ordre de les détruire dans un but sage, pratique, économique. En effet, ces grands navires n'étaient plus d'aucune utilité: en cas de guerre, on n'aurait pu s'en servir. Le ministre a pensé qu'en les laissant exister on pourrait s'illusionner sur les forces navales, dont nous disposons; d'autre part, leur entretien coûtait à l'Etat: pour ces raisons, ils ont été condamnés à disparaître.

***

Que de souvenirs engloutiront avec eux au fond des flots ces grands vaisseaux!

Quelques-uns, on s'en souvient, sans doute, servirent de pontons. "Pontons!" est-ce que ce mot n'éveille pas dans votre mémoire des souvenirs terribles?

Les pontons les plus affreux sont ceux où le gouvernement anglais, pendant les longues guerres qui eurent lieu sous le premier empire entre la France et l'Angleterre, fit enfermer les prisonniers français. Les vieux vaisseaux de ligne désarmés étaient ancrés dans les rades de Portsmouth, de Plymouth et de Chatam. C'est dans les cales de ces vaisseaux, parqués comme des animaux, manquant d'air, d'espace, souvent de nourriture, que les infortunés prisonniers furent traités avec une barbarie révoltante qui souleva contre le gouvernement britannique l'indignation du monde civilisé.

L'aspect seul des pontons anglais révélait toutes les souffrances dont ces sépulcres flottants étaient devenus le théâtre. Un vaisseau dégréé, sans voiles, sans artillerie, mais pourvu à tous ses sabords d'énormes barreaux de fer à travers lesquels des figures hâves et amaigries cherchaient à respirer l'air qui s'exhalait des marais du rivage, tel était le spectacle sinistre qu'offrait chacun de ces pontons. Des centaines d'hommes, réunis, pêle-mêle dans ces prisons étroites y passèrent de longues années, n'ayant pour se soutenir qu'une nourriture grossière et insuffisante, en butte à toutes les vexations des gardiens, en proie à toutes les souffrances de la plus amère des captivités.

Une société de médecins de Londres, consultés sur l'insalubrité des pontons, avait répondu que des hommes qui auraient vécu pendant cinq années dans de telles prisons ne pourraient espérer pour le reste de leur vie qu'une santé languissante.

***

Quelques prisonniers essayèrent de s'échapper de ces bagnes flottants. Ils pratiquaient des trous dans le faux-pont, à fleur d'eau, sous les pieds des sentinelles; ils se jetaient alors à la mer, emportant leurs vêtements dans un sac de forte toile très épaisse, qu'ils s'attachaient au cou, et, une fois parvenus à terre, ils s'habillaient le plus promptement possible. Mais souvent la fuite du prisonnier était signalée, et on avertissait les habitants par des coups de canon; alors, on donnait la chasse au malheureux évadé, et il était rare qu'il ne fût point rattrapé.

Une fois, sur le *Canada*, un prisonnier se mit dans un cercueil, à la place d'un homme mort à bord. Il fut porté à terre et descendu dans la fosse. Alors, le malheureux défonça le couvercle et prit la fuite, au grand effroi des Anglais, qui croyaient à une résurrection miraculeuse.

Les prisonniers avaient établi entre eux une sorte de police pour punir les vols et l'espionnage. C'est surtout le crime de trahison qui excitait leur irritation. On cite plusieurs Français qui, ayant dénoncé pour quelque argent des compagnons de captivité prêts à s'évader, furent châtiés d'une façon exemplaire; on leur écrivit sur le visage, en grosses lettres imprimées sur la peau et marquées avec des pointes d'aiguilles très fines, trempées dans de l'encre de Chine: "J'ai trahi mes frères et je les ai vendus aux Anglais dans les prisons d'Angleterre."

Le sort des Français à bord des pontons était plus misérable que celui des forçats dans les bagnes; les cimetières anglais en rendaient témoignage, et les corps amaigris, les figures décharnées, les esprits affaiblis, les âmes à demi-éteintes de ceux qui, après sept ou neuf années, eurent le bonheur tardif de revoir la France ont assez montré à leurs compatriotes quelles horribles tortures ils avaient subies.

***

Les Anglais ne se bornèrent pas à employer les pontons chez eux: ils suggérèrent aux Espagnols l'idée de les imiter pendant la guerre qui eut lieu entre la France et l'Espagne de 1808 à 1814. La rade de Cadix eut alors ses pontons. Ces pontons étaient tout à fait dignes de ceux de l'Angleterre.

"Chacun d'eux, dit un écrivain, avait environ 160 à 180 pieds de longueur, sur 40 à 45 pieds de largeur, et renfermait quelquefois jusqu'à 1,500 malheureux entassés les uns sur les autres. Nul vestige de cordage, de mâture, rien enfin de ce qui anime l'aspect d'un vaisseau: c'étaient de véritables cercueils flottants. Les premiers prisonniers de ces pontons furent les hommes des équipages du *Neptune*, de l'*Argonaute*, du *Pluton*, du *Héros*, débris de cette flotte qui avait fait trembler l'Angleterre.

"Point de hamacs, point de matelas, point même de paille dans les pontons: il fallait coucher sur les planches du bâtiment."

La réprobation universelle dont l'emprisonnement sur les pontons a été l'objet peut faire croire qu'on y a pour toujours renoncé.

ECHOS DE PARTOUT

—Mgr. Taché est mieux. Il a pu sortir de l'hôpital St Boniface.

—Goldwin Smith se présentera dans Liegar, Manitoba.

—Le prince Japonais Komaton est arrivé à Berlin.

—Les navires de guerre turcs surveillent les côtes de l'île de Crète.

—Le *Standard* annonce que la campagne en Birmanie sera terminée dans un mois par les Anglais.

—Ras Alonka le général Abyssien qui s'est emparé de Kassala est mort de ses blessures.

—L'Autriche et la Roumanie ont conclu un traité d'alliance avec l'approbation de l'Allemagne.

—Ce sont les agents russes qui ont provoqué les révoltes à Kashgar et Gilzar.

—Le *Telegraph* de Londres affirme que la Russie pousse l'Allemagne à la guerre contre la France, ce qui lui permettrait de mener à bonne fin ses plans dans l'Est.

—Le steamer "Alabama," parti de Glasgow pour New-York, le 24 décembre, a été obligé de relâcher à Queenstown. Une tempête épouvantable ayant brisé trois ailes de son hélice et causé plusieurs avaries.

—Le bloc Coventry, à Auburn, N.Y., a brûlé. Pertes $250,000.

—Le feu a détruit une partie de la maison et toute la bibliothèque du professeur Graham Bell, à Washington.

Un autre incendie a brûlé une fabrique de Batavia, causant des pertes pour $75,000, tandis qu'une explosion dans une fabrique de dynamite à Platt-bourg, N.-Y., détruisait la fabrique. Le choc s'est fait sentir à plus de 20 milles.

—Le marquis Tseng s'occupera à Pékin de la marine chinoise.

—En Autriche, un budget supplémentaire va être accordé au ministre de la guerre pour dépenses urgentes.

—Le grand jury de Pointe-Coupée, Louisiane, vient de mettre en accusation pour homicide par négligence criminelle, J. F. Muse, capitaine; A. MacVey, premier officier; le mécanicien en second, les deux maîtres d'équipage et les deux veilleurs du steamer "White" brûlé récemment sur le Mississipi et avec lequel soixante-cinq personnes ont péri brûlées vives et noyées.

—La femme d'un pauvre aveugle nommé Cooper a été trouvée morte de de froid dans leur misérable masure, à West Hill, petit village situé à 2 milles de Horsehead, N. Y. Cooper lui-même a disparu et l'on suppose qu'il aura été gelé sur quelque route en allant chercher des secours.

Noces d'or

Mardi, le quatre courant, à l'église paroissiale de St Laurent qui avait été magnifiquement décorée pour la circonstance, M. Rémi Lecavalier, ancien cultivateur et notable de l'endroit et dame Henriette Décary, son épouse, entourés de leurs enfants, petits-enfants et nombreux amis, célébraient le cinquantième anniversaire de leur mariage; la messe fut chantée par le Rév. Messire Rémi Décary, curé de Saint Henri, leur neveu et filleul et le Révérend Messire B. Lecavalier, Père de Sainte-Croix et supérieur du Collège de Sorel, sut dans un sermon bien approprié, faire l'éloge des qualités et des vertus de l'heureux couple et en tirer des conclusions tout à fait pratiques.

Les élèves du Collège, sous la direction de M. Viau, notaire, firent entendre leurs plus beaux morceaux de chant. Après la messe, l'heureux couple et les invités se rendirent chez N. M. Lecavalier, Ecr, régistrateur et ex-M. P. P., frère de M. Rémi Lecavalier, et après avoir fait honneur au goûter qui leur fut offert, la famille et les invités, au nombre desquels étaient le curé de la paroisse avec son vicaire, le supérieur du Collège, les Révds MM. Rémi Décary, Benj. Lecavalier, et T. Décary, M. le régistrateur Lecavalier, le notaire A. C. Decary, de Montréal, M. D. J. Décary, maire de N. D. de Grâces, et un grand nombre d'autres prirent le chemin de la résidence de M. Rémi Lecavalier, où les attendaient une table somptueusement et richement garnie.

L'après-midi se partagea en adresses, discours et autres amusements de toutes sortes et les amis se séparèrent à une heure assez avancée de la nuit emportant un souvenir ineffaçable de cette fête de famille.

M et Mme Lecavalier comptent six enfants, trente-neuf petits-enfants et trois arrière-petits-enfants.

Pourquoi

ne pas venir acheter ses fourrures chez nous, nous vendons à crédit à la semaine ou au mois.

CHS DESJARDINS & Cie
Nos 637 et 639 rue Ste-Catherine
Aux 3 Chevreuils.
Montréal.

Avis aux mères

Faites usage du Trésor des Nourrices du Dr Picault, pour les enfants dont la dentition s'opère, et dont l'époque est si fatale à des milliers. Il produit un sommeil naturel. Il est sain et profitable. Il est agréable à prendre. Il est parfaitement inoffensif. Il guérit la douleur instantanément. Prix, 25c la bouteille. 20 f 86-1a.

Affaires municipales

Comité de l'eau

Ce comité a siégé, hier après-midi, sous la présidence de M. l'échevin Donovan.

Etaient présents: les échevins, Villeneuve, Martineau, Holland et Archibald.

Une réclamation de la "Montreal Coopérative Association" pour obtenir une réduction sur son compte d'eau qui a considérablement augmenté grâce à une défectuosité du conduit, est renvoyée.

M. Lesage explique alors que le coût des portes pour l'inondation a dépassé l'estimé de $1,322.20 et qu'il faut combler la balance.

Le montant dû sera payé.

La séance est alors ajournée.

FAITS DU JOUR

Tempérance

Le comité d'exécution de l'Association des "Young Men's Temperance Electoral League," a décidé certaines questions qui doivent être posées aux candidats pour la mairie relativement à la tempérance.

—Les pianos Behring de New-York, sont insurpassables pour garder leur accord parfait. 3i—10, 13, 15.

Bazar de St-Gabriel

Le troisième bazar annuel des Sœurs de cette paroisse, a été ouvert lundi, sous leur direction. Ce bazar promet d'être un succès. Les sœurs sont très reconnaissantes des présents qui leur ont été faits et en remercient la paroisse et le public en général.

Assemblée des bouchers

Il y a eu une assemblée de l'association des bouchers, hier soir. M. Duff. Lamb, présidait. M. le président et Mess. J. B. Bourassa et Genest ont été nommés pour s'occuper du bal qui aura lieu pendant le carnaval s'il est possible. La séance fut ajournée après une courte discussion sur la question des licences.

—Il est à remarquer que les pianos Behring de New-York, ont remporté le premier prix à la Centennial Exposition en 1876. 3i—10, 13, 15.

Le Carnaval

Le secrétaire du comité du carnaval annonce que les glisseurs de Worcester Mass., ont intention de venir au carnaval; des représentants des clubs de Hatford, Conn., de Springfield, de Corez Hill, Boston, et de Saratoga doivent les accompagner.

Les clubs de raquettes de Winnipeg et St Boniface descendront pour le carnaval. Ils seront au nombre de 50 à peu près.

Des arrangements spéciaux ont été pris par les hôtels et les compagnies de chemin de fer.

—Les pianos Behring de New-York peuvent être vus au No. 347 rue Ste. Catherine, Montréal. 3i—10, 13, 15

DEPECHES de la NUIT et DU MATIN

CANADA

Thé.

Port Moody, Col., 11—Le navire *Erieda Gramph* venant du Japon est arrivé ici avec 8,700 boîtes de thé pour le Canada et les Etats-Unis, c'est le 7e navire qui apporte du thé pour être transporté par le Pacifique Canadien.

Tempete.

Toronto 11—La tempête d'aujourd'hui est la plus forte de la saison. Les trains sont tous en retard et les trains de marchandises arrêtés presque partout.

Protestation.

Winnipeg 11—Un protêt a été signifié contre l'élection de M. Thomas Gelley, député de Cartier.

Pressé.

London, Ont., 11—Le Juge Armour en ouvrant la Cour, ce matin, s'est aperçu qu'aucune cause ne se trouvait prête pour être jugée. Voyant cela, le Juge a effacé du rôle toutes les causes en retard et a levé la séance. Quand il l'a réouverte plusieurs procès se trouvaient prêts.

ETATS-UNIS

Traité

Washington, 11—Les négociations entre la Chine et les Etats-Unis pour un nouveau traité, se poursuit. L'introduction de travailleurs chinois dans le pays sera complètement prohibée. Le traité sera soumis dans quelques jours au Sénat, pour être ratifié.

—Le Sénat a discuté en session secrète une proposition engageant le Président à entrer en négociations avec le Micaragua, pour se faire concéder un canal interocéanique.

Aventurier

Pittsbug 11—Un aventurier du nom de Charles Talbot se faisant passer pour un proche parent du comte de Shrewsbury et garde de la Reine, s'est fait admettre dans les meilleurs cercles de la ville où il emprunta de nombreuses sommes d'argent. Quelqu'un l'ayant reconnu comme un chevalier d'industrie qui avait fait beaucoup de victimes à Baltimore, New-York et autres villes, Talbot a décampé en laissant derrière lui tous ses créanciers. Avant de partir il avait eu soin d'emprunter $500 pour se rendre dit-il, à une invitation du ministre anglais à Washington.

EUROPE

Réunion

Londres 11—Les libéraux radicaux de Londres ont eu une réunion aujourd'hui dans la salle St-James. Il y avait foule. La musique ayant voulu jouer l'air "Dieu sauve la Reine," il s'en est suivi une véritable tempête de cris, de sifflets qui l'ont empêchée. Plusieurs députés

Ce qui suit a paru dans notre Edition du soir hier.

CA ET LA

—Les ministériels de Trois-Rivières se proposent d'offrir la candidature à M. L. P. Pelletier, de la *Justice*, en opposition à Sir Hector.

—On annonce la prochaine publication d'un grand ouvrage ayant pour titre :

"Les Mandements, Lettres Pastorales et Circulaires des évêques de Québec."

—L'enquête dans la contestation d'élection du comté d'Ottawa est commencée hier à Aylmer.

—On parle de certaines tentatives de corruption qui auraient été faites auprès de l'hon. M. Garneau et de M. Owen Murphy pour les induire à entrer dans le gouvernement moribond du Dr. Ross.

Il va sans dire que les démarches ont été infructueuses.

—La population Canadienne-Française se répartit comme suit dans les provinces maritimes :

Ile du Prince-Edouard	10,751
Nouvelle-Ecosse	41,219
Nouveau Brunswick	56,635
Total	108,605

—Voici la majorité des ministres dans les élections d'Ontario :

Hon O Mowat, Exford nord	333
Hon A S Hardy, Brant sud	657
Hon T B Pardee, Lambton, Ouest.	452
Hon A M Ross, Huron Ouest	337
Hon C F Fraser, Brockville	285
Hon G W Ross, Middlesex Ouest	195
Grand total	2,759
Moyenne de la majorité de chaque ministre	459

—Les décomptes dans Bruce Centre et Grey Nord ont confirmé M. Dack (M) et M. Creighton (O) dans leurs sièges.

—Les conservateurs ont choisi M. T. Daly, avocat de Brandon comme leur candidat dans Selkirk, (Manitoba.)

—La *Gazette* contient la dépêche suivante :

Une séance du conseil des ministres a été tenue hier.

Sir Hector Langevin présidait.

On a traité les affaires de routine.

ELECTIONS MUNICIPALES

Quartier St-Jacques

La rumeur circule dans ce quartier, que M. J. O. Dupuis aurait l'intention de retirer sa candidature. Ce sont sans doute des amis de M. Hurteau, animés d'un zèle exagéré qui font cet avancé dans le but de favoriser la candidature de leur homme. Comme cette tactique pourrait faire quelques dupes, nous sommes priés par le comité de M. Dupuis de nier péremptoirement ce fait. De plus nous sommes autorisés à dire que M. J. O. Dupuis a l'intention de pousser la lutte avec vigueur et sans ralentissement, de manière non seulement à vaincre, mais à remporter une victoire éclatante. Sa popularité inconstestable dans le quartier St-Jacques, le grand nombre de ses amis parmi les ouvriers marchands et autres peuvent certainement lui donner à fort juste titre cette prétention.

Côte des Neiges

A l'élection des trois conseillers pour la municipalité du village de la Côte des Neiges, M. Pierre Claude a été réélu pour la dix-septième fois, et MM. James McKenna et Emmanuel Bigras élus nouveaux conseillers.

Longueuil

M. Bazile Lamarre, maire et préfet du comté a été réélu conseiller et MM. Geo. Charron et Isaie Durocher ont été élus conseillers de la paroisse de Longueuil.

St Lambert

M. W. A. Rosevear a été réélu conseiller par acclamation et M. Frédéric Trudeau a été élu sans opposition à la place de M. Isaie Duval, à Saint-Lambert.

St Vincent-de-Paul

MM. Joseph Quevillon, Aug. Dagenais et And. Ouimet ont été élus conseillers par acclamation, à Saint Vincent-de-Paul.

Ste Anne des Plaines

A une assemblée des électeurs de cette paroisse tenue le 10 courant, MM. Joachim Villeneuve fils, François Blouin et Ephrem Lauzon ont été unanimement élus conseillers municipaux.

Dimanche, ont eu lieu les élections municipales à la Gatineau.

Conseillers élus : J. A. Lafortune et Chs Demers Ecr, M. D., par acclamation. L'élection du maire aura lieu à la prochaine séance du Conseil, qui se trouve maintenant composé comme suit :

L. P. Sylvain, maire.

Conseillers—Wm Smith, Honoré Lafontaine, J. A. Lafortune, Dr. Chs. Demers, John Laurin.

La Mairie

Les ouvriers, cette année, ont l'intention de proposer un candidat à la mairie. Le nom de celui qu'il veulent ainsi pousser de l'avant est M. G. K. Ward.

Association St Jean-Baptiste

BEDDEFORD, MAINE

A une assemblée régulière de la société St Jean-Baptiste, tenue le 5 janvier courant, à Beddeford, Maine, les Messieurs dont les noms suivent ont été élus officiers pour le premier semestre de l'année courante :

Chapelain, R P Dupont ; président, J Bourque ; 1er vice-président, V Cordeau ; 2e vice-président, J Ducharme ; sec.-archiviste, Dr F Bernier ; assistant-sec.-arch., B Spenard ; sec-corr. Michel E. Lussier ; trésorier, Jean Bte Paré ; comm-ord. A Menard ; ass.-comm-ord., F Y Boldue ; médecin, Dr F Bernier.

Directeurs—David Bourque, L Sayer, A Tanguay, J Dion père, J Lachance.

Comité de finance—N Ducharme, J Dion, fils, T Parent.

Comité d'enquête—P Dion, J Lemire, N Trudeau, Z Pétrin et H Gonneville.

SECTION DE LA PAROISSE DU S. C. DE JESUS

A une assemblée des membres de la Société St Jean-Baptiste de cette paroisse les officiers suivants ont été élus : Président, Théodore Giroux ; 1er vice-président, L. Beauchamp ; 2nd vice-président, Z Forest ; secrétaire, Adolp. Dépatie ; trésorier, Simon Beaudry ; Ed. Dagenais, commissaire-ordonnateur.

Cercle Ville-Marie

Qu'on n'oublie pas demain soir, la séance du Cercle Ville-Marie. M. B. Suite doit donner une conférence sur la découverte du Nord-Ouest, et les membres du cercle doivent donner une petite comédie intitulée : "à Clichy."

Ephémérides

12 Janvier 1700—Mort de la vénérable Marguerite Bourgeoys, fondatrice de la congrégation de Notre-Dame, à Montréal.

12 Janvier 1886—Inondation à Montréal ; la rue des Commissaires depuis le marché Bonsecours, une partie de la rue St Paul et diverses autres rues sont couvertes par l'eau. L'eau a atteint une hauteur de 40 pieds.

Indemnité réclamée

M. Obalski, ingénieur français, que le Gouvernement a fait venir de Paris en 1881 pour faire des études sur les mines de la province et s'occuper de toutes les questions pouvant avoir trait à cette portion de notre sol a reçu il y a quelque temps une lettre du premier ministre l'informant que son salaire était supprimé.

On invoquait pour prétexte de cette suppression que la province n'ayant pas de mines n'avait par conséquent pas besoin d'ingénieur des mines.

M. Obalski qui a laissé une belle occupation en Espagne pour suivre M. Chapleau au Canada se trouve, après avoir fait de nombreux travaux, sans situation aucune au pays.

Fort de son engagement, il a signifié un protêt au Gouvernement par l'entremise de son avocat M. Lafontaine, M.P.P., et réclame une indemnité de sa part.

Il est bon de remarquer en finissant que les prospectus du gouvernement qui sont distribués à foison, font les plus grands éloges de nos mines.

Nécrologie.

Homère S. D. Blondin, âgé de 21 ans, est décédé à Calgary, T. N. O., le 24 décembre dernier. Ce jeune homme avait su s'attirer, par ses aimables qualités et ses vertus, l'estime et l'affection de tous ceux qui firent sa connaissance. Le défunt était un des messagers du Colonel Ouimet durant les derniers troubles du N. O. Il faisait aussi partie de la Police-Montée, et sa poitrine fut décorée de la médaille d'honneur. Il était l'orgueil et l'espoir de sa famille, un avenir brillant s'ouvrait devant lui lorsque la mort est venue tout-à-coup l'arrêter au commencement de sa carrière.

Ses parents et ses amis voudront bien ne pas l'oublier dans leurs prières.

VOL

Madame Lafrance, qui demeure aux Cèdres, est venue, il y a quelque temps, à Montréal, et a engagé un cocher du nom de S. Bourdeau pour une course à travers la ville.

Elle oublia dans la voiture un châle en laine et une crémone.

Le cocher trop malhonnête pour remettre ces articles a été arrêté, hier, par le sergent Charbonneau sous accusation de vol.

Il a plaidé coupable ce matin devant le magistrat de police et a été condamné à un mois de prison.

L'industrie laitière

La réunion annuelle de l'Industrie laitière aura lieu à Trois-Rivières les 17 et 20 janvier courant.

Le 20 au soir et le 21, se tiendra au même endroit la convention des cercles agricoles. On s'y occupera de sujets de la plus grande importance pour la classe agricole. Ces réunions seront ouvertes par Mgr Laflèche, qui donnera une conférence sur l'Agriculture au point de vue national.

Bulletin judiciaire

Mde Ricard a pris une action en dommages au montant de $100 contre la corporation. M. Z. Renaud est l'avocat de la demanderesse.

M. F. X. Dupuis a pris une action de $500 contre M. A. St Jean.

Contestation de Laprairie

Les objections préliminaires dans cette affaire ont été déclarées non fondées et renvoyées avec dépens par le juge Mathieu.

Contestation de Verchères

Cette affaire sera entendue demain matin.

Contestation de Jacques-Cartier

Cette contestation sera commencée devant la Cour, vendredi matin.

Curiosités statistiques

Diffusion des langues : On compte en Asie 143 dialectes différents ; en Europe, 53 ; en Afrique, 115 ; en Océanie et en Amérique, 422.

Cultes : D'après des documents rapportés de la Chine, par des missionnaires de la Propagation de la Foi, il y a, dans le Céleste Empire, 1,650 temples dédiés à Confucius.

Pendant les sacrifices qui s'y font en automne et au printemps, on immole de 6 à 8,000 moutons, près de 30,000 porcs, 2 à 3,000 daims, 35,000 lapins et on y dépose en offrandes environ 25,000 pièces de soie.

—La mythologie des Hindous ne connait pas moins de 360,000,000 divinités.

En Cour du Recorder

Présidence de Son Honneur le Recorder B. A. T. de Montigny. Parmi les 21 causes inscrites sur la liste, voici les plus intéressantes.

—John Watson, âgé de 20 ans, devient furieux quand il est ivre. Aussi, hier, armé d'un fouet il en frappait tous les passants. Le constable Briesette le conduisit au poste. Condamné à $5 et les frais ou 15 jours.

—Catherine Quinn, âgée de 20 ans, était ivre, hier soir, et s'était couchée dans la rue, lorsque le constable Laporte la logea au poste. Vu qu'elle était arrêtée pour la première fois, elle a été acquittée.

—Hier soir, un voyou du nom de J. Laporte, âgé de 20 ans, a attaqué un colporteur français nommé Bernard, sur la rue Craig, pour lui voler son argent. Ce colporteur a habituellement sur lui de fortes sommes d'argent. Heureusement qu'hier il avait déposé son argent à la banque. Cependant Bernard fut affreusement maltraité. Le constable Proulx arriva à ce moment et se mit à la poursuite de l'assaillant qui fut arrêté et logé au poste. Condamné à $10 et les frais ou un mois.

—Rosa Bella, italienne, pour ivresse et refus de payer son cocher $2 ou 8 jours.

—Michael Crampton, âgé de 45 ans, qui mendie pour boire. $2 ou 8 jours.

—John McMahon, 25 ans, pour avoir battu son cheval avec cruauté, $5 ou 15 jours.

La Chambre de Commerce

Dans une réunion tenue, hier après-midi, sous la présidence de M. Drummond, la Chambre de Commerce a procédé à l'élection de ses officiers pour l'année courante.

Ont été élus :

MM. A. Drummond, Président ; W. W. O'Gilvie, 1er Vice-Président ; J. P. Cleghorn, 2e Vice Président ; R. Archer, Trésorier.

Une proposition de M. J. D. Rolland, tendant à faire traduire et imprimer en français le rapport de la Chambre, dans le but d'encourager les commerçants Canadiens-Français à faire partie de cette chambre, est appuyée par M. H. Shorey et adoptée à l'unanimité par l'assemblée.

Parmi les suggestions faites par divers membres dans l'intérêt général, on remarque celle de M. Beaugrand, Maire, demandant la construction d'une résidence à Montréal pour le Gouverneur Général. La Chambre de Commerce est de cet avis.

Après lecture du rapport qui est adopté, la séance est levée.

—L. J. A. Surveyer, No 1588 rue Notre-Dame, vient de recevoir un lot considérable de *banderolles en cuivre* achetées à 50c0 dans la piastre pouvant servir pour *garniture de rideau* ou pour ornementation des autels.

19-d. jno.

FAITS DU JOUR

Portraits et biographies

Le *Monde Illustré* de cette semaine, contient les portraits et biographies de MM. Albert Alex. Lussier, Joseph O. Villeneuve et Elijah Edmund Spencer.

Sous l'eau

Un tuyau à eau, dans la bibliothèque des avocats, au palais de justice, a crevé cette nuit et a inondé une partie des bureaux de la cour de Police.

Cruauté

Hier, vers 10 heures du soir, un cocher de place du nom de J. Gauthier a battu son cheval avec une cruauté inouie sur la rue Notre-Dame. Le constable Park a pris un mandat d'arrestation contre ce cruel cocher.

—N'oubliez pas d'aller au restaurant de la Princesse Louise, repas à toute heure : 25 cents.

Examens du Barreau

Les examens pour l'admission à l'étude et à la pratique du droit ont commencé ce matin dans les Cours de Circuit et d'enquête.

Les aspirants sont nombreux. 14 candidats de Québec sont arrivés hier soir, ils se retirent au Richelieu.

Blessé

Une jeune fille de 15 ans a été renversée hier, sur la rue des Seigneurs, vers 11 heures, a.m., par un cheval qui avait pris le mors aux dents. Un cocher de place nommé Lauzon, la conduisit à sa demeure No 56 rue des Seigneurs. Elle a reçu plusieurs blessures.

Un quatrain

Nous trouvons dans un almanach canadien publié en 1858 le quatrain suivant ayant pour titre : "Quatre bons petits vers à avaler."

Le bavard dit tout ce qu'il sait,
L'étourdi ce qu'il ne sait guère,
Les jeunes ce qu'ils font, les vieux ce [qu'ils ont fait
Et les sots ce qu'ils veulent faire.

Le Succès du Salon.

Le nouveau chansonnier intitulé : "*Le Succès du Salon*" contenant 80 romances, mélodies et chansonnettes, fait fureur. Envoyez 35cts en timbres postes et ce chansonnier vous sera expédié franco. Lavigne & Lajoie, éditeurs. 1657 rue Notre-Dame, Montréal. 6i-11.

Bien pincé

Hier, un voleur bien connu a été pincé d'une bien étrange manière. Le voleur, qui se nomme Dieudonné Lécuyer, pénétra dans la cuisine de la résidence de Madame Trudeau rue St Christophe et se mit à savourer en gourmet, beignets, tartes, etc. Mais la ménagère s'aperçut de la présence de cet intrus. Tout doucement elle ferme toutes les portes et envoya chercher des agents de police. Le constable Lavoie et Hogue arrivèrent peu de temps après et l'arrêtèrent.

Il a été condamné en Cour de police à 3 mois de prison.

En fourrière.

Le constable Nantel a mis un cheval et une voiture dans la fourrière Saint-Gabriel.

—Le constable Manner a mis un cheval et une voiture dans la fourrière Viger.

—Un cheval et une voiture ont été trouvés et pourront être réclamés au No 217 rue Ste-Elizabeth.

Discours de Bismark

Berlin 11—Nous donnons à nos lecteurs un résumé du discours prononcé hier au Reichstag par M. de Bismarck sur le projet de loi touchant l'augmentation de l'armée allemande :

Le désir exprimé par toutes les autorités militaires de l'Empire reçoit de l'opposition seulement de MM. Richter, Windthorst et Grillenberger. Il a été difficile de conclure la paix à Francfort et il est encore plus difficile de la maintenir. Entre l'Allemagne et l'Autriche il existe un degré d'intimité et une confiance mutuelle qui n'a même jamais existé à l'époque de la confédération allemande. Pour maintenir la paix, il nous faut une forte armée. Nos relations sont des meilleures avec toutes les puissances, il en est de même avec la Russie. Je considère faire la guerre à propos de la Bulgarie, comme un acte de trahison envers mon pays. Que nous fait à nous la Bulgarie ? Ça nous est bien égal qui la gouverne. L'amitié de la Russie est certainement plus importante pour nous que celle de la Bulgarie. Nous ne deviendrons pas les ennemis de la Russie pour l'amour de la Bulgarie. Maintenir des relations cordiales avec tous les pouvoirs est une tâche plus difficile que vous ne pensez et nous ne pouvons permettre que nos efforts soient annulés par des attaques du parlement ou de journaux.

Nos rapports avec la France continuent à être bons. Les conserver ainsi est très difficile, parce qu'il faudra de longues années avant que les sentiments du passé soient apaisés. Nous avons fait tout ce que nous avons pu pour engager les Français à oublier. Nous n'avons pas en ce moment à redouter un guerre avec la France, et nous n'avons aucune raison de craindre si cela arrivait, mais il n'est nullement question d'attaquer la France, nous devons seulement nous protéger contre les attaques. Nous n'attaquerons pas la France, mais nous serons toujours forcés à nous à armer de manière à toujours être prêts à la guerre. Tel est le suprême objet du projet de loi. J'ai une ferme confiance dans les dispositions pacifiques du gouvernement français et d'une partie du peuple français, mais le passé nous apprend que nous ne pouvons compter sur une paix permanente avec la France. Un gouvernement peut un jour venir au pouvoir à Paris et nous déclarer la guerre, c'est cela qu'il faut regarder.

Si nous ne nous préparons pas ; si vous dites aujourd'hui que vous accorderez tout ce qu'on voudra quand la guerre sera ouverte, vous ferez rire de vous, Y a-t-il en France, un seul journal qui dise : nous renonçons à nos droits en Alsace Lorraine ? La possibilité d'une agression de la part de la France est un motif suffisant pour la loi. La France est une puissance forte et bien armée ; son armée est brave et prête à la lutte, nous ne devons jamais rester les bras croisés pendant que la pacifique France attend le moment. Supposons que les Français soient victorieux ; qu'aurions-nous à attendre. Nous aurions contre nous les mêmes Français qui nous ont tant fait souffrir de 1807 à 1813 et qui suçant de nouveau notre sang, paralyseraient nos forces pour trente ans. La paix de 1870 est un simple jeu d'enfant comparée à ce que serait la paix après une guerre en 1890. Que celui qui désire prendre une telle responsabilité, la prenne, Le Parlement fédéral ne veut pas la prendre et c'est pour cela qu'il propose cette loi. Nous voulons avoir toujours dans l'empire une armée suffisante de soldats exercés, et nous avons choisi le terme de sept ans comme marque de permanence.

Pensez-vous qu'en France on refuserait une pareille demande ? Nous avons fixé la durée de la loi à sept ans et nous ne céderons pas un cheveu, car qui peut nous garantir que nous aurons toujours la même majorité dans le Reichstag ?

Pensez-vous que je voudrais mettre l'armée allemande à la merci d'une majorité du Reichstag, nous en appellerons plutôt aux électeurs.

Vous ne pouvez vous attendre à voir l'empereur à 90 ans, contribuer à la destruction d'une œuvre à laquelle il a dévoué trente années de sa vie ; la création de l'Allemagne et de l'armée de l'Empire allemand.

Le gouvernement est convaincu que la garde des frontières doit être immédiatement renforcée et nous ne voulons pas mettre en danger la sécurité de l'empire.

Si nous avions connu d'avance qu'on ferait opposition à une demande si modérée, nous en aurions appelé aux électeurs pour les consulter si oui ou non ils veulent garder à l'empire allemand ses possessions actuelles.

Le Dr Winthorst parle en faveur de la loi mais pour une durée de trois ans au lieu de 7 ans, et il demande à quoi sert une constitution et le système parlementaire si le Reichstag n'a qu'à donner son consentement à tout ce qu'on lui propose.

M. de Bismark lui répond : La Chambre a entendu le comte de Moltke et le Dr Windthorst, et la question est de savoir lequel des deux a le plus d'autorité sur les affaires militaires. La question est : Est-ce que l'armée sera l'armée de l'Empire ou celle du Parlement est-ce que son effectif en sera fixé tous les ans. Cela ne sera pas. M. Windthorst dit que la Russie est notre alliée, mais dans le cas d'une guerre avec la France, je ne compte sur aucun allié, et je ne puis y compter, et si le délai à voter cette loi a encouragé le parti de la guerre en France, ceux qui sont cause de ce délai, en seront responsables.

Depeches du Soir

ETATS-UNIS

Accident

New-York, 12—Un accident est arrivé, hier soir, sur les chars élevés, au coin de la Sixième avenue et de la Cinquantième rue. Trois employés ont été blessés gravement et environ 100 passagers ont été aussi plus ou moins frappés.

La grève des charbonniers.

New York 12—A la bourse du charbon, hier, les marchands ont déclaré que si un arrangement n'était pas effectué à bref délai, rien ne pourrait sauver la ville, la Nouvelle Angleterre et le nord de l'état, d'une disette de charbon. Il n'y a plus que quelques semaines d'approvisionnement dans la ville et les prix de détail ont haussé de $1 à $2 par tonne.

Misère.

Fort Keogh, Montana 12—Une dépêche de Fort Shaw rapporte qu'il existe beaucoup de misère et de privations parmi les sauvages Cris, de la Fourche du Sud de la Rivière Sun. Ils manquent complètement de bon habits, et ne sont en aucune façon protégés contre l'inclémence de la température. Ces sauvages vivent presqu'entièrement de chasse et de pêche et la basse température combinée à la neige abondante qui couvre le sol, les met presque dans l'impossibilité de se procurer de la nourriture quelle qu'elle soit. Cette bande de Cris sont en réalité des sujets anglais, ils ont participé à la révolte de Riel et ont traversé les lignes l'été dernier. Ils étaient alors au nombre de 400 mais beaucoup d'entre eux sont morts depuis ce temps là.

La question des pêcheries

Washington, 10—Le Secrétaire Manning a envoyé sa réponse aujourd'hui à la demande d'enquête sur la question des pêcheries et si le poisson frais devait entrer en pays libre de droits de douane ou sujet à la douane. 78 pour cent des équipages employés sur les navires de pêche américains l'année dernière, étaient américains, mais que d'après les témoignages de nos consuls, à peine 25 pour cent sur ce nombre sont nés dans le pays, plus de la moitié du reste est d'origine anglaise non naturalisés et venus aux Etats s'engager à bord des navires américains. Ils retournent chaque automne dans les provinces maritimes. Le gouvernement du Canada se plaint que nos navires de pêche transportent en contrebande des provisions, cela est vrai, mais les officiers de ce gouvernement ont fermé les yeux tant qu'a duré le traité de Washington. C'est seulement depuis la saison de pêche de 1886 que les autorités du Canada ont, sans avis préalable, mis en complète vigueur leurs règlements de douanes.

M. Manning cite la loi de 1793 qui définit le droit de toucher à un port et de faire du commerce ; il a été compris depuis près de cent ans que cette loi donnait au marin le droit d'attérir et de recevoir des marchandises à bord comme si il n'était pas engagé à la pêche. L'été dernier pendant que les navires américains étaient exclus de l'hospitalité et du commerce des ports du Canada, les navires canadiens entraient librement pour tout usage dans tous les ports de la Nouvelle-Angleterre.

Pendant que nous laissons les pêcheurs Canadiens se servir de nos ports ; les Canadiens excluent brutalement de leur ports nos navires. Les navires de pêche américains ayant un permis d'atterrissage et de commerce devraient avoir la permission d'entrer dans les ports canadiens pour acheter des provisions et jouir des privilèges ordinaires du commerce. Ce droit nous est nié par le conseil privé et le Gouverneur du Canada, sous le prétexte qu'il constituerait une violation du traité de 1818. Cette prétention est une erreur. Nous demandons pour les navires de pêche américains, le droit de jouir de l'hospitalité dans tous les ports canadiens ouverts au commerce étranger pour l'entrée et la sortie de toutes marchandises.

Le secrétaire parle de la liberté qu'ont les Cies de chemins de fer Canadiens d'entrer dans les Etats-Unis et prendre part à notre commerce intérieur, pendant que dans le même temps on nie à nos pêcheurs le droit de se servir de chemins de fer Canadiens. Depuis plusieurs années les pêcheurs américains avaient coutume de débarquer leur poisson dans des ports canadiens, de les charger à bord des chemins de fer Canadiens et l'expédier ainsi en transit jusqu'à Boston. Ils pouvaient ainsi en perdant seulement une journée, retourner de suite à leur pêche. Notre peuple payait les frais de transport aux chemins de fer Canadiens, les droits de ports, les équipages dépensaient l'argent en Canada, notamment à Port Malgrave, depuis que le gouvernement Canadien a interdit ce commerce tout est changé.

Les chemins de fer ont perdu le fret, Port Malgrave n'a plus de commerce ; les droits de port n'existent plus, le peuple souffre et tout cela dans le but de nuire à nos pêcheurs que cette prohibition force de prendre une route longue et dangereuse pour débarquer leur poisson.

Les autorités du Canada cherchent une excuse dans le traité de 1818, mais ce traité était un traité d'amité et non d'hostilité.

Son but était de définir et de protéger les droits de pêche des deux nations et non pas de chercher des clauses pour se nuire mutuellement.

Le Congrès peut facilement, s'il lui plait, mettre un frein à cette brutalité des Canadiens envers nos pêcheurs, il n'a qu'à signifier au Président, qu'aussi longtemps que notre peuple ne pourra se servir des chemins de fer canadiens, l'entrée des chars et des locomotives du Canada sera interdite dans les Etats-Unis.

Les chemins de fer canadiens qui font de grandes affaires en transportant des marchandises entre nos différents ports de l'Est et les Etats de l'Ouest, seraient privés d'une partie de leurs revenus et elles trouveraient bien vite moyen de persuader aux autorités du Canada de rendre à nos pêcheurs le droit de se servir de leurs chemins de fer et celui de transporter, en transit, leur poisson à travers le Canada.

Le maire Hewitt

New-York 12—Le bruit de la mort du maire Hewitt, est démenti.

Affaires maritimes

Le steamer "Egypte" est arrivé de Liverpool.

EUROPE

Démission

Londres, 12—Le *Standard* annonce que le Cte Cadogan a donné sa démission comme garde des sceaux circulaire.

Dublin, 12—Le gouvernement impérial a envoyé aux différents états de l'empire une circulaire demandant à chaque gouvernement son approbation pour l'augmentation de l'armée.

L'armée Allemande

Londres, 12—Le *Times* pense que probablement Bismark sera battu. Il dit : Sa déclaration est décourageante pour ceux qui ont regardé jusqu'ici l'Allemagne comme une garantie de la paix sur les bases des traités de paix, et pour ceux qui l'espéraient voir l'Europe se décharger graduellement du fardeau d'énormes armées et de l'accroissement des taxes. Il prévoit que l'orage qui menace est déterminé pour assurer la sûreté du pays.

Réception

Paris, 12—Clémenceau a reçu hier les délégués Bulgares.

Arrivée

Le Caire, Egypte, 12—Le Dr Junker explorateur africain est arrivé ici. Il dit que lorsqu'il a quitté Emindey, il y a un an, ce dernier pouvait tenir encore 18 mois ; une expédition pour aller à son secours prendra quatre mois en partant de Zanzibar.

Affaires maritimes

Anvers 12—Le vapeur "Noordland" est arrivé de New-York.

Glasgow 12—Le SS. "Circassia" est arrivé de New-York.

Mort de Lord Iddesleigh

Londres 12—Un des plus grands orateurs parlementaires de la Grande-Bretagne et secrétaire des affaires étrangères dans le cabinet Salisbury, Lord Iddesleigh, est mort subitement ce matin, dans sa soixante-neuvième année. On ne connait que très peu de détails sur la mort de Lord Iddesleigh, sinon qu'il s'est senti indisposé pendant une entrevue qu'il a eue avec Lord Salisbury et qu'il mourut quelques heures après.

Plus tard—On sait maintenant que lord Iddesleigh a perdu connaissance et s'est affaissé en montant les marches de la demeure de Lord Salisbury. Il a été transporté dans le bureau particulier du premier ministre et a expiré presqu'immédiatement après.

NOTES BIOGRAPHIQUES

Sir Stafford Henry Northcote, 8ème baronet du nom (élevé à la pairie l'année dernière avec le titre de comte Iddesleigh), est né à Londres le 27 oct. 1818 ; il descend d'une très ancienne famille qui reçut le titre de baronet en 1641. Il fit ses études à Eton, puis à Oxford et devint secrétaire privé de M. Gladstone en 1841, alors ministre du commerce et directeur de la marine.

En 1847 il entra au barreau, fut secrétaire de l'exposition Internationale en 1851, élu à la chambre des Communes pour la bourg de Dudley en 1855, il siégea avec le parti conservateur, échoua en 1857 mais rentra l'année suivante au Parlement dont il ne cessa depuis de faire partie.

En 1859 il fut nommé secrétaire pour les finances à la trésorerie, perdit cet emploi, après la victoire électorale des libéraux et sous le troisième ministère Derby en 1866 fut ministre du commerce et sous-secrétaire d'Etat pour les Indes de mars à décembre 1866.

Tombé du pouvoir, il combattit toutes les mesures du ministère Gladstone et rentra aux affaires en 1874 comme chancelier de l'Echiquier dans le cabinet Disraeli. Quand ce dernier fut élevé à la pairie il le remplaça à la Chambre des Communes, et soutint pendant cinq ans, avec succès, des luttes souvent pénibles.

En mai 1880, il rentra dans l'opposition et en devint le leader.

Il fut élu membre de la société royale de Londres. Il a publié plusieurs ouvrages.

Plus tard, il forma partie du ministère Salisbury.

En 1882, il tomba dans l'opposition et enfin il accepta un portefeuille sous Lord Salisbury et en 1886, il fut élevé à la pairie et remplacé par lord Randolph Churchill.

Colonne Carsley

MONTREAL 12 JANVIER 1887

DES MILLIERS FONT DES EPARGNES
DES MILLIERS FONT DES EPARGNES
DES MILLIERS FONT DES EPARGNES
DES MILLIERS FONT DES EPARGNES
DES MILLIERS FONT DES EPARGNES

EN ACHETANT LEURS
EN ACHETANT LEURS
EN ACHETANT LEURS
EN ACHETANT LEURS
EN ACHETANT LEURS

MARCHANDISES DE NOUVEAUTES
MARCHANDISES DE NOUVEAUTES
MARCHANDISES DE NOUVEAUTES
MARCHANDISES DE NOUVEAUTES
MARCHANDISES DE NOUVEAUTES

DE S. CARSLEY
DE S. CARSLEY
DE S. CARSLEY
DE S. CARSLEY
DE S. CARSLEY

Durant sa grande vente annuelle
Durant sa grande vente annuelle
Durant sa grande vente annuelle
Durant sa grande vente annuelle
Durant sa grande vente annuelle

A PRIX REDUITS
A PRIX REDUITS
A PRIX REDUITS
A PRIX REDUITS
A PRIX REDUITS

Flanelle bleue ordinaire, tout laine, réduite à 11 cts seulement.
Tapis pour coussins de traines sauvages, seulement 7½ cts la verge.
Tissus tout laine pour décorations pendant le carnaval, seulement 11½ la verge.

S. CARSLEY

Nos. 1765, 1767, 1769, 1771, 1773, 1775 et 1777.
RUE NOTRE-DAME, MONTREAL.

NAISSANCE

A Ste Ursule, comté de Maskinongé, le 6 courant, la Dame de Monsieur Pierre Lessard, marchand, un fils.

Comme toujours.

Nous vendons à crédit, c'est-à-dire que nous recevons un acompte, et la balance se règle par petits paiements. Nous sommes les seul marchands de fourrures à Montréal qui donnions des conditions aussi faciles. Que l'on s'empresse de venir acheter de belles fourrures à la maison

CHS DESJARDINS ET CIE
637 et 639 rue Sainte Catherine
Aux 3 Chevreuils.
Montréal.

Elle est mariée très avantageusement.

Ah !

Son mari mène un grand train.

Allons donc !

Il est chauffeur sur le chemin de fer du Grand-Tronc.

POESIE

Au jour de l'An les villages et les villes
Tressaillent d'allégresse et de bonheur,
Partout les jeunes gens, les jeunes filles,
S'échangent leurs souhaits avec ardeur ;
Souhaits accompagnés d'une caresse.
Le vieillard lui-même près du tombeau,
Bénit la Providence, et, avec ivresse,
Salue ce jour, comme le plus beau.
C'est bien légitime, et non sans raison ;
Mais il ne serait pas juste, peut-être.
D'oublier que MM. Massicotte et frère
Vendent l'eau minérale St Léon,
Au numéro 217, rue Ste Elizabeth.

Un mendiant essaie vainement d'attendrir Champoireau :

—Oh ! monsieur, ayez pitié de moi.. misère frappe à ma porte..

—Vous n'avez qu'à ne pas la laisser entrer.

—Appartements spéciaux pour le Clergé et dîners d'amis au Restaurant Duperronzel, 25 Côte St Lambert.
3 m's 16 d.

Un mendiant de profession, au baron Rapineau :

—Je suis à jeun depuis deux jours, et je viens....

—Je comprends, dit le baron en allant à son bureau, et je vais tâcher de vous venir en aide.

Puis il ajoute, après avoir écrit quelques mots :

—Tenez, voici, pour M. Merlatti, une lettre de recommandation.

—Restaurant Duperrouzel, 25 Côte St. Lambert.

Un théâtre de banlieue donnait représentation des *Horace*. En voyant entrer le vieil Horace, une paysanne s'écria :

"Dieu ! s'il est permis de faire jouer un homme de cet âge là ?"

Nulle part

Trouverez-vous des *Cadeaux* plus utiles et pratiques que chez le soussigné :

Canards en cuivre à Eau chaude avec lampes, *Cuit-œufs* en cuivre avec lampes pour deux quatre et six œufs, *Porte-allumettes* en cuivre ou en bronze, *plats réchauds, couvre-plats,*

AUSSI

couteaux, fourchettes et cuillers indestructibles, *balais à tapis, séchoirs à rideaux*, moulins à tordre le linge prix de $3 à $10.50 chaque chez.

L. J. A. SURVEYER,
184. jno 1588 rue Notre Dame.

Dans la rue :

—Voilà qu'un savant a trouvé de l'or dans les pierres.

—Qu'est-ce que ça peut te faire ?

—Ça me fait plaisir.

—Pour ce qu'il t'en reviendra ?

—Je sais bien ; mais j'étais agacé d'entendre toujours dire qu'elles sont malheureuses, les pierres ; à présent, on ne les plaindra plus.

La couronne du vainqueur devrait orner le front de l'inventeur du grand remède contre les cors, l'extracteur des cors sans douleur de Putman. Il agit tranquillement, ne fait jamais de plaie, et c'est justement ce dont vous avez besoin. Voyez à avoir l'extracteur sans douleur des cors de Putman, le remède sûr, certain et sans douleur contre les cors.

A VENDRE

Lots à bâtir sur la rue Sanguinet (en haut.) Conditions faciles. S'adresser à

F. AUDET

Le jour 22 rue Perthuis et le soir 225 Avenue Laval.

AVIS PUBLIC

Des soumissions pour les travaux de construction d'un Bureau d'Enregistrement et Cour de Circuit pour le Comté de Chateauguay seront reçues par le soussigné, à Ste Martine, jusqu'au quinze de Janvier prochain, à midi.

Le Conseil ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Les plans et devis sont déposés et toutes informations requises peuvent être obtenues au bureau de MM. Perreault et Mesnard, architecten, 11 Côte de la Place D'Armes Montréal.

Par ordre
B. VANNIER
Sec.-Trés.
Comté de Chateauguay
St Martine 31 Décembre 1886

AVIS SPECIAL

Notre Quarantième Vente d'Automne à Bon Marché du Stock restant en magasin, dans nos Salles d'Etalage commencée le 1er courant se continuera jusqu'au 1er Novembre, et jusqu'à ce que tout ce qui reste soit vendu à une réduction d'environ la moitié du premier prix marqué, souprenant beaux Sets de Salon, Salle à Dîner, Bibliothèque et Chambres à Coucher, Carrosses d'Enfants, variant en prix de $5.00 à $45.00.

OWEN McGARVEY & SON
1849, 1851 et 1853 Notre-Dame,
(coin de la rue McGill.)

PROVINCE DE QUEBEC
District de Montréal
Cour Supérieure pour le Bas Canada
Le onzième jour de Janvier 1887
Présent : l'honorable Juge DOHERTY
No. 184.

Dans l'affaire de Edward Cathray, de Montréal, créancier et commerçant
Failli
et
Narcisse Quintal & al
Requérants.

Il est ordonné, sur la requête des dits requérants qu'une assemblée des créanciers du dit failli ait lieu devant un des Juges de cette Cour, dans la Salle des faillites, au Palais de Justice, en la Cité de Montréal, Mardi le dix-huitième jour de Janvier courant à onze heures de l'avant-midi, pour là et alors donner leur avis au sujet de la nomination d'un curateur aux biens du dit failli et sur toutes les matières qui leur seront légalement soumises.

(Par ordre,)
L. H. COLLARD,
Député Protonotaire de la Cour Supérieure

EVANGELINE !

STANDARD

Dans quelques jours nous recevrons nos NOUVELLES ORGUES portant ce nom poétique.

Nous en aurons de tous les prix. EN GROS ET EN DETAIL.

SEULS PROPRIETAIRES

Brodeur, Turner, St. Pierre & Cie.

1437, R